

Rapport d'activité

Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne

2013

➤ Développement économique



➤ L'équilibre social de l'habitat



➤ Assainissement



➤ La voirie d'intérêt communautaire



➤ La collecte et le traitement des déchets



1^{ère}
station nautique
de France labellisée
sur rivière





Depuis sa création en 2000, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM) assure, par délégation de nos communes, des responsabilités importantes pour la qualité de vie et le développement de notre territoire.

C'est le cas dans les domaines de l'environnement, de l'assainissement et du logement (PLH). En 2013 ces compétences déléguées ont connu des évolutions importantes dans leur mode opératoire.

Sur la partie environnement, deux nouveaux marchés publics avec deux nouveaux prestataires ont été mis en place à compter du 1^{er} avril 2013 : pour la collecte des déchets l'entreprise « Nicollin » et pour le tri sélectif l'entreprise « Paprec ». Ces changements dans l'organisation du travail ont été accompagnés d'exigences en rapport aux nouvelles

normes environnementales (nouveaux véhicules moins polluants, optimisation des circuits de collecte,...), une plus value sur la valorisation des déchets et une maîtrise du prix de revient du service, une stabilité de la TEOM par les habitants.

Sur la partie « assainissement » pour le traitement des eaux pluviales et des eaux usées, le nouveau contrat de Délégation de Service public avec la société « VEOLIA EAU » est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2013 sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Il nous a permis d'assurer un service continu (24h/24h- 7j/7j) avec une meilleure maintenance du réseau.

L'économie et l'emploi sont des compétences portées par la CAVM. Nos entreprises et nos commerces de proximité connaissent, comme ailleurs, des difficultés économiques liées à une conjoncture difficile. Aussi, nous veillons à maintenir nos prestations d'accompagnement aux associations investies sur ces secteurs. Grâce à une gestion budgétaire rigoureuse malgré la baisse des dotations de l'Etat, nous n'avons pas augmenté le taux des taxes fiscales que ce soit pour la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe d'Habitation (TH) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le tourisme est un secteur du développement économique sur lequel nous avons décidé de nous impliquer davantage en travaillant sur l'attractivité de notre territoire. C'est ainsi qu'en 2013 nous avons obtenu le label de « Station Nautique ». Nous sommes devenus la première station nautique en France sur rivière avec les disciplines de Plongée, de Kayak et d'Aviron.

Les projets d'intérêt communautaire réalisés par la CAVM comme le programme des circulations douces sur les bords de Marne, participent à l'attractivité de notre territoire par l'amélioration de notre cadre de vie. Après Nogent, c'est au Perreux sur le Quai d'Artois que ces travaux d'embellissement de nos bords de Marne sont en cours. Le programme pluriannuel sera fonction, dans sa réalisation, de notre capacité à poursuivre le rythme de nos investissements.

L'équilibre social de l'habitat avec la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) est une compétence intercommunale. En octobre 2013 nous avons présenté notre bilan triennal au Comité Régional de l'Habitat (CRH). Le bilan triennal n'a fait l'objet d'aucune remarque ou réserve et a été adopté à l'unanimité par le CRH.

L'actuel PLH arrivant à son terme en 2014 nous devons travailler à l'élaboration d'un nouveau PLH pour la période 2015-2020 qui devra prendre en compte les nouveaux aspects réglementaires de la loi SRU.

Les cimetières sont également placés sous la responsabilité de la CAVM. En 2013 nous avons signé un nouveau marché pour leur entretien général. Nous travaillons également sur des projets pour une meilleure intégration de nos cimetières à l'espace urbain.

Notre territoire est concerné par les grands projets d'infrastructures du réseau du Grand Paris Express avec l'arrivée, à un horizon encore éloigné, d'une nouvelle gare au pont de Mulhouse. Nous avons accompagné ce projet important pour notre développement dans le cadre d'Orbival avec le département du Val de Marne et aujourd'hui la CAVM travaille avec les services de l'Etat et les villes de Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois et Rosny-sous-Bois sur le Contrat de Développement Territorial « Paris Est entre Marne et Bois ». Ce CDT s'appuie sur plusieurs études (urbaine, environnementale, économique) et devrait être signé pour fin 2014.

En 2013, le travail de réflexion engagé sur le segment économique avec nos partenaires du CDT, mais aussi en partenariat avec l'association d'entrepreneurs : Vivre et Entreprendre, nous a permis d'inscrire notre territoire sur un pôle de développement numérique « Centre d'innovation Nogent / Le Perreux » orienté sur le tourisme, les industries créatives et la ville du durable avec une ouverture possible à l'ensemble des métiers et applications qui se rattachent à ces domaines.

2014 sera une année importante pour l'avenir de notre communauté d'agglomération. En effet, le texte définitif du projet de loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) a été finalement adopté par l'Assemblée Nationale le 19 décembre dernier. Cette loi prévoit la création au 1^{er} janvier 2016 d'une métropole du Grand Paris constituée de Paris et des communes des trois départements de la petite couronne entraînant à cette même date la fusion au sein de la métropole des 19 intercommunalités actuellement constituées dont la notre.

Reste à attendre les futurs ordonnances et décrets d'application de la loi et à agir afin de préparer au mieux l'avenir. Une mission de préfiguration va être mise en place sous la présidence partagée du préfet de Région et du président de Paris Métropole, nous y serons actifs pour amender ce projet qui pourrait asphyxier les territoires par une recentralisation dangereuse. Nous continuerons donc le travail que nous avons engagé, pour constituer un territoire de taille suffisante, cohérent en termes de développement économique et urbain, pour nous permettre de disposer de réels atouts de négociation avec la métropole du Grand Paris. Ce sera un des objectifs politiques important pour nos collectivités.

Jacques J.P. Martin
Maire de Nogent-sur-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération

Gilles Carrez
Député Maire du Perreux-sur-Marne
1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération

A. Développement économique

1. **Activité économique**
 - 1.1. Soutien à l'activité économique
 - 1.2. Les marchés alimentaires
 - 1.3. L'AMAP
 - 1.4. L'observatoire économique
 - 1.5. Le développement touristique :
2. **Aide à l'emploi**
 - 2.1. Le carrefour de l'emploi
 - 2.2. Le GREP
 - 2.3. Mission locale des bords de Marne
 - 2.4. La maison de l'emploi et des entreprises (MDEE)

B. Insertion sociale

1. **La Passerelle**
 - 1.1. Centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF)
 - 1.2. Ecoute et service
2. **Institut de promotion des travailleurs (IPTR)**
3. **Tremplin jeunes**
4. **Topoline**
4. **Contrat d'insertion**

C. L'équilibre social de l'habitat

1. **Le programme local de l'habitat (PLH)**
 - 1.1. Rappel des objectifs du PLH 2009-2014 :
 - 1.2. Bilan 2013
 - 1.3. Perspectives horizon PLH 2014
- 1.3. **Présentation du bilan triennal du PLH au CHR**

D. La voirie d'intérêt communautaire

1. **L'aménagement des bords de Marne du Perreux**
2. **L'entretien des voies communautaires**
2. **Aménagement du pôle multimodal gare RER E Nogent-Le Perreux**

E. La signalisation lumineuse et tricolore

F. La collecte et le traitement des déchets

1. **Indicateurs techniques de la collecte**
 - 1.1. Les déchets ménagers
 - 1.2. Les déchets non ménagers
 - 1.3. Les tonnages collectés et leur évolution
 - 1.4. La déchetterie intercommunale
 - 1.5. Les fournitures mis à disposition pour la gestion des déchets
2. **Indicateurs techniques du traitement**
 - 2.1. La localisation des unités de traitement
3. **Indicateurs financiers**
 - 3.1. Les dépenses et leur financement
 - 3.2. Répartition des coûts financier collecte et traitement
 - 3.3. Les recettes de valorisation et soutiens financiers

G. Assainissement

1. **L'investissement**
 - 1.1. Travaux réalisés au Perreux-sur-Marne en 2013
 - 1.2. Travaux réalisés à Nogent-sur-Marne en 2013
 - 1.3. Etudes réalisées pour les programmes de travaux futurs
 - 1.4. Etudes préalables au Perreux-sur-Marne
 - 1.5. Etudes préalables à Nogent-sur-Marne
2. **Le fonctionnement**
 - 2.1. Dépenses de fonctionnement
 - 2.2. Bilan technique
3. **DSP assainissement**

H. Les cimetières

I. Administration de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

1. **Direction générale**
2. **Service ressources humaines**
3. **Service juridique**

J : Le compte administratif

1. **Le budget principal**
2. **Le budget assainissement**
3. **Crédits engagés**

K. Projet d'intérêt communautaire

1. **Contrat de Développement Territorial (CDT)**
 - 1.1. Le contexte :
 - 1.2. Actions conduites en 2013
 - 1.3. Conclusions de l'étude urbaine :
2. **Le système d'information géographique (SIG)**
 - 2.1. Objet du SIG
 - 2.2. Etude préalable : l'étude des besoins
 - 2.3. Consultation

L. Communication

8	8
8	8
10	10
11	11
11	11
15	15
17	17
17	17
18	18
18	18
18	18
20	20
20	20
20	20
20	20
21	21
21	21
22	22
22	22
23	23
23	23
23	23
24	24
24	24
25	25
25	25
26	26
26	26
26	26
26	26
27	27
28	28
28	28
28	28
29	29
29	29
30	30
30	30
31	31
31	31
31	31
31	31
32	32
32	32
33	33
33	33
33	33
33	33
34	34
34	34
34	34
35	35
35	35
35	35
36	36
36	36
37	37
37	37
38	38
39	39
39	39
39	39
40	40
41	41
41	41
44	44
46	46
47	47
47	47
47	47
48	48
49	49
50	50
50	50
50	50
50	50
51	51



PRÉSENTATION ÉLUS ET COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

1/ Présentation

Situation :

(à l'Est de Paris, en bordure du bois de Vincennes et en Bord de Marne)

- **Superficie** : 681 hectares
- **Nombre d'habitants** : 63 012
- **Densité de population** : 9 253 habitants /km²
- **Infrastructures de transport** : autoroutes A4 et A86, RERA (RATP), RERE (SNCF, gare Nogent-Le Perreux), proximité d'Orly et de Roissy Charles de Gaulle.

La Population :

(comparables sur les 2 communes)

- Nombre d'habitants quasi identique
- Augmentation substantielle entre les deux derniers recensements : **+ 5,6 % au Perreux, +11,7 % à Nogent**
- **Une population jeune**, le nombre de personnes de plus de 60 ans étant inférieur à la moyenne nationale (21,3 %).

2/ Les élus communautaire 2013

Les membres du bureau

- Jacques J.P MARTIN Président
- Gilles CARREZ 1^{er} Vice-président
- Loïck NICOLAS 2^{ème} Vice-président délégué aux équipements sociaux, culturels et sportifs, l'intercommunalité de projets et de programmes culturels et les relations avec les associations.
- Jean CUVILLIER 3^{ème} Vice-président délégué à l'assainissement et eaux pluviales, l'environnement, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers, la voirie et signalisation lumineuse tricolore, les transports, les cimetières et des bâtiments.
- Florence HOUDOT 4^{ème} Vice présidente déléguée aux finances, administration générale et ressources humaines.
- Alain DEGRASSAT 5^{ème} Vice-président délégué au développement économique, développement touristique et emploi.

Les conseillers délégués

- Jean-René FONTAINE Conseiller délégué Nogent, en charge de l'habitat et du programme local de l'habitat.
- Pierre CARTIGNY Conseiller délégué Le Perreux, en charge des relations entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Les conseillers communautaires

- Thérèse-Marie THOME Conseillère communautaire Nogent
- Audrey REBUT Conseillère communautaire Le Perreux
- Chantal CANALES Conseillère communautaire Le Perreux
- François CABAL Conseiller communautaire Le Perreux
- Émilie VASQUEZ Conseillère communautaire Le Perreux
- Catherine MATRUCHOT Conseillère communautaire Nogent
- Jean-Jacques PASTERNAK Conseiller communautaire Nogent
- Roland PEYLET Conseiller communautaire Le Perreux (minorité municipale)
- William GEIB Conseiller communautaire Nogent (minorité municipale)
- Estelle DEBAECKER Conseillère communautaire Nogent

3/ Les élus communautaire 2014

Une nouvelle équipe a été élue en mars 2014.



Jacques J.P. MARTIN
Président



Gilles CARREZ
1^{er} Vice-président



Florence HOUDOT
2^{ème} Vice-présidente



Alain DEGRASSAT
3^{ème} Vice-président



Alain PAVIE
4^{ème} Vice-président



Pascale MARTINEAU
5^{ème} Vice-présidente



Claude SLOBODANSKY
Conseiller délégué



Chantal CANALES
Conseillère déléguée



Pierre CARTIGNY
Conseiller



Chantal LETOUZEY
Conseillère



Eric COUTURE
Conseiller



Deborah MUNZER
Conseillère



Olivier DUHAMEL
Conseiller



Véronique RAYNAUD
Conseillère



Jean-Jacques PASTERNAK
Conseiller



Christel ROYER
Conseillère



Christine RYNINE
Conseillère



Karine RENOUIL
Conseiller

Les membres du bureau

- Jacques J.P. MARTIN Président
- Gilles CARREZ 1^{er} Vice-président
- Florence HOUDOT 2^{ème} Vice-président, en charge des Ressources Humaines, des Finances et de l'Administration générale.
- Alain DEGRASSAT 3^{ème} Vice-président, en charge de l'Emploi, de l'Insertion économique et sociale, du Développement économique, du Développement touristique et des Relations avec les structures intercommunales.
- Alain PAVIE 4^{ème} Vice-présidente, en charge de l'Environnement (assainissement et eaux pluviales / collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers), de la Voirie, signalisation lumineuse tricolore, des Transports et déplacements, de l'Entretien des cimetières et des Bâtiments.
- Pascale MARTINEAU 5^{ème} Vice-président, en charge du Suivi des associations communautaires, du Suivi de la Mission Locale, de l'Equilibre social de l'habitat, des Futurs équipements sociaux culturels et sportifs, du Développement du partenariat avec les services culturels des communes membres, de la Relation avec les communes membres pour la gestion administrative des cimetières.

Les conseillers délégués

- Claude SLOBODANSKY Conseiller délégué Nogent, en charge des actions en faveur du Développement des commerces et de l'artisanat.
- Chantal CANALES Conseillère déléguée Le Perreux, en charge du Programme local de l'habitat, de la Politique du logement d'intérêt communautaire, des Actions en faveur du logement des personnes défavorisées.

Les conseillers communautaires

- Pierre CARTIGNY Conseiller communautaire Le Perreux
- Chantal LETOUZEY Conseillère communautaire Nogent
- Eric Couture Conseiller communautaire Le Perreux
- Deborah MUNZER Conseillère communautaire Nogent
- Olivier DUHAMEL Conseiller communautaire Le Perreux
- Véronique RAYNAUD Conseillère communautaire Le Perreux
- Jean-Jacques PASTERNAK Conseiller communautaire Nogent
- Christel ROYER Conseillère communautaire Le Perreux
- Christine RYNINE Conseillère communautaire Nogent
- Karine RENOUIL Conseillère communautaire Nogent

4/ Compétences communautaires

Compétences obligatoires :

- > **Le développement économique** : aide à l'emploi, soutien à l'activité économique, et à l'activité touristique.
- > **Aménagement de l'espace communautaire** : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- > **L'équilibre social de l'habitat** : PLH, amélioration du bâti.
- > **Le développement urbain et l'insertion sociale** : soutien d'actions comme les cours d'alphabétisation, le Centre de Planification familiale, la Mission Locale et de nombreux partenariats associatifs.

Compétences optionnelles :

- > **Voierie d'intérêt communautaire** : gérer les axes de façon homogène tant sur le plan technique qu'esthétique
- > **L'assainissement** : remplacement, création ou réhabilitation des réseaux d'assainissement.
- > **Équipements sportifs et culturels** : maison de la Marne, Île des loups.

Compétences facultatives :

- > **Environnement, cadre de vie, ordures ménagères** : collecte et traitement des déchets, valorisation de la Marne
- > **Opérations d'aménagement urbain** : ex aménagement du pont de Mulhouse dit des « 2 portes »
- > **Signalisation lumineuse tricolore**
- > **L'aménagement et l'entretien des cimetières.**
- > **Sécurité Incendie** : prise en charge du versement du contingent incendie au service départemental de l'incendie et du secours.



1. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Associations de commerçants de Nogent et du Perreux



Il s'agit d'associations locales subventionnées par la CAVM qui agissent pour la promotion du commerce local en réalisant diverses animations au cours de l'année dont certaines en lien avec l'office du tourisme (par ex, braderies des commerçants, concours de vitrines de Noël au Perreux, sonorisation pour les fêtes de fin d'année, quinzaine commerciale à Nogent...).

Le suivi et le soutien à l'activité économique se fait au travers de plusieurs actions :

1.1. SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1.1.1 LES ENTREPRISES

◆ **VIVRE ET ENTREPRENDRE** est une association d'entrepreneurs subventionnée principalement et hébergée par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne. Elle travaille majoritairement pour le territoire de la CAVM et intervient également sur la ville de Fontenay-sous-Bois qui n'a pas d'association de chefs d'entreprises.

Elle propose des rencontres et échanges entre chefs d'entreprises et entrepreneurs indépendants du territoire, au travers de soirées informatives, de visites d'entreprises, de participation à des salons.

Elle est organisée en ateliers animés par des bénévoles. Les adhérents se réunissent le premier mardi de chaque mois à partir de 8 h pour faire un point sur l'activité de l'association et débattre de sujets divers relatifs à l'entreprise.

En 2013 l'association comptabilisait 85 entreprises cotisantes.

La vie des ateliers :

- **Atelier Accueil, Accompagnement et Animation** a proposé cinq soirées Info-Échanges dont deux consacrées d'une part à la Loi de Finances en présence de M. Gilles Carrez, d'autre part au Grand Paris avec l'intervention de M. Jacques J.P. Martin.
- **Atelier d'Aide à la création/reprise d'entreprises** a reçu sur rendez-vous une trentaine de porteurs de projets ou de repreneurs au cours de 10 sessions.
- **Atelier Relations Extérieures** s'est activement consacré à la préparation du CAREEP – Carrefour des Entreprises de l'Est Parisien – Salon B to B réservé aux entrepreneurs. La prochaine édition du CAREEP aura lieu le 4 novembre 2014 au centre de Congrès de Disney à Marne-la-Vallée.

1.1.2 ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DE NOGENT ET DU PERREUX.

(voici ci-contre).

Etude sur l'accessibilité des commerces :

Dans le cadre de la loi sur le Handicap, la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public de 5^e catégorie doit être effectuée avant le 1^{er} janvier 2015. Les commerces du territoire de la CAVM sont concernés par cette mise aux normes d'accessibilité. Elle entraîne, pour la plupart d'entre eux, de lourds investissements financiers ainsi qu'un processus administratif lié aux autorisations de travaux ou aux demandes de dérogation, complexe à appréhender.

En 2013, La CAVM a engagé une commande auprès de la CCI Val de Marne qui a développé une offre de service accessibilité avec un prestataire agréé pour la phase de diagnostic et des tarifs négociés pour la mission. Ont été réalisés :

- Une information des commerçants du territoire sur cette mise aux normes et sur les processus administratifs liés.
- Une évaluation du nombre de commerces susceptibles d'avoir recours au diagnostic sur l'accessibilité
- La réalisation sous forme de lot pilote, avec l'appui des associations de commerçants, de 32 diagnostics (16 sur Nogent et 16 sur le Perreux) cofinancés par les commerces et la CAVM sur une base 50/50.

1.1.3 LA PLATE FORME VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE (VMAPI)

(voici ci-contre).

ACTIVITÉS POUR LA CAVM

PROJETS ACCOMPAGNÉS

	2011	2012	2013
Nbre de porteurs accueillis	12	20	32
Nbre de projets expertisés	9	13	13
Nbre de projets acceptés	6	11	11
Nbre de projets refusés/ajournés	3	2	2
Projets en attente de mise en place au 31/12 :			1

PROJETS FINANCÉS

	2011	2012	2013
Nbre de projets financés	1	8	10
Nbre de résidents financés	4	4	12

FINANCEMENTS MIS EN PLACE

	2011	2012	2013
Montant Prêt Honneur décaissés	0	34 500	51 000
Montant Prêt Nacre décaissés	10 000	53 500	44 500
Total Prêt à Taux Zéro	10 000	88 000	95 500
Montant garanties mises en place	24 450	84 150	67 825
Montant des primes Cap'Jeunes			0

EMPLOIS

	2011	2012	2013
Emplois créés	12	20	11
Emplois consolidés/repris	2	2	4
Total emplois	14	22	15

VMAPI



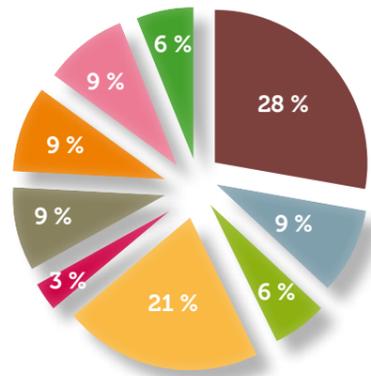
VMAPI, partenaire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, propose aux créateurs et repreneurs d'entreprises des aides pour financer leur projet.

VMAPI est une association, membre des réseaux nationaux Initiative France et France Active, qui accompagne et finance les projets de création et reprise d'entreprise (TPE), créateurs d'emploi et qui développent leur activité sur le département, quel que soit le secteur d'activité (commerce, artisanat, services...). Après vérification et validation du plan d'affaires, l'association propose en complément des apports personnels et d'un prêt bancaire, des prêts à taux zéro jusqu'à 5 ans : prêts d'honneur jusqu'à 25.000 € et prêts Nacre jusqu'à 10.000 €. Selon les cas, des garanties bancaires peuvent être proposées pour aider à obtenir un prêt bancaire dans des conditions satisfaisantes de taux et de risque.

VMAPI dispose également d'outils financiers spécifiques pour soutenir les projets relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, portés par des associations ou des entreprises agréées solidaires. Outre des solutions de financement adaptées au projet et à la situation sociale, l'association, avec l'aide de ses nombreux partenaires (chambres consulaires, clubs et associations de chefs d'entreprise...), peut accompagner gratuitement dans le montage de projet, puis au cours des 3 premières années après le démarrage de l'activité, grâce à son réseau de parrains experts bénévoles.

1.2. LES MARCHÉS ALIMENTAIRES

MARCHÉ DU PERREUX :
Pourcentage
de commerçants
par catégorie



La CAVM a en délégation de compétence pour les villes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne la gestion des marchés alimentaires (2 à Nogent et 1 au Perreux). Ces marchés sont confiés en délégation de service public à des professionnels, la société Géraud pour Nogent et les Ets Cordonnier pour le Perreux.

L'augmentation qui suit le coût de la vie, pour les droits de place des commerçants et la redevance versée par les délégataires, a été fixée par vote du conseil communautaire à +1.8% au 1^{er} janvier 2013 pour l'ensemble des marchés.

Trois réunions de la commission de marché du Perreux ont eu lieu en 2013 et cinq animations financées par les commerçants sur leur budget « animation et publicité » ont été organisées.

Cinq réunions de la commission des marchés de Nogent ont eu lieu en 2013 et six animations financées par les commerçants sur leur budget « animation et publicité » ont été organisées avec la mise en ligne du site Internet du marché : <http://www.marchesdenogent.fr/>

1.2.1. LE MARCHÉ DU PERREUX-SUR-MARNE :

Le marché du Perreux accueille **33 commerçants abonnés**. Leur répartition par catégorie de métiers respecte les règles d'équilibre pour le bon fonctionnement du marché. (voic ci-contre)

Le marché est ouvert au public les mercredis vendredis et dimanches matins et il a été ouvert par demande d'autorisation spécifique le 24 et le 31 décembre sur la journée.



1.2.2. LES MARCHÉS DE NOGENT-SUR-MARNE :

Marché du centre :

Le marché du centre de Nogent-sur-Marne accueille **98 commerçants abonnés** en fin d'année 2013. Leur répartition par catégorie de métiers respecte les règles d'équilibre pour le bon fonctionnement du marché. (voic ci-contre)

Il est ouvert au public les mardis, jeudis, et samedis matins et il a été prolongé en après midi par demande d'autorisation spécifique les 24 et 31 décembre 2013.



Marché Leclerc :

Le marché du Leclerc de Nogent-sur-Marne accueille **24 commerçants abonnés** en fin d'année 2013. Leur répartition par catégorie de métiers respecte les règles d'équilibre pour le bon fonctionnement du marché. (voic ci-contre)



Il est ouvert au public les mercredis, vendredis, et dimanches matins.

1.3. L'AMAP

Une AMAP est une **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** qui réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant.



En juin 2012, la CAVM a signé une convention avec une AMAP locale « **le trait d'ognon** » lui permettant de distribuer à ses adhérents les légumes d'un maraîcher de Seine-et-Marne, des oeufs et des fruits les mercredis soir sous le hall du marché du Perreux-sur-Marne.

1.4. L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

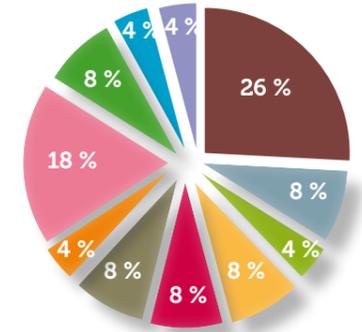
Une attention particulière est portée aux sociétés dominantes de notre territoire, c'est à dire aux sociétés acquittant la plus forte Contribution Economique Territoriale (CET).

La CET est composée de la Contribution Foncière des Entreprises et de Contribution sur la Valeur Ajoutée. (CET = CFE+CVAE). Nous nous sommes attachés à suivre l'évolution de ces taxes depuis 2010 afin d'apprécier en cette période de crise les possibles incidences financières sur les recettes de la CAVM.

1.4.1. CFE

La CFE est calculée sur la valeur locative des biens immobiliers passibles de la taxe foncière, utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité au cours de la période de référence (année n - 2). La valeur locative correspond au montant retenu par l'administration fiscale pour le calcul de la taxe foncière.

MARCHÉ LECLERC DE NOGENT :
Pourcentage
de commerçants
par catégorie



- Fruits et légumes
- Poissonnerie
- Charcuterie
- Boucherie
- Boulangerie / pâtisserie
- Vollaille / triperie / rôtisserie
- Beurre œuf fromage
- Divers alimentaires
- Fleurs
- Epicerie
- Divers

Rappel de l'objet de l'association « le trait d'ognon » :

- promouvoir l'existence et maintenir l'agriculture de proximité,
- pérenniser l'emploi agricole local en permettant au consommateur d'accéder à une alimentation de qualité à un coût équitable.
- établir un réel trait d'union entre citoyens et agriculteurs au travers des rencontres régulières
- contractualiser, gérer et développer ces liens selon la charte des AMAP.

L'association compte 51 adhérents en 2013 pour 32 en 2012.

Le nombre d'entreprises cotisantes à la CFE est en augmentation sur les exercices 2010 à 2013 avec une progression de l'ordre de 20 % en nombre et de 8,75 % en valeur.

TOTAL CFE

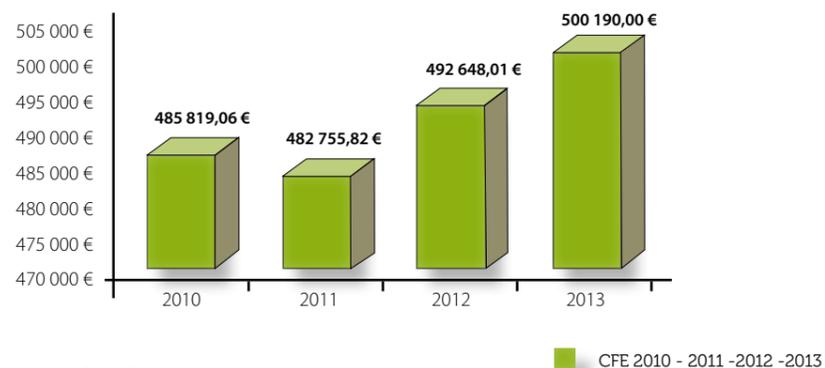
TOTAL CFE	2010	2011	2012	2013
Nbre d'entreprises cotisantes CFE	3 777	4 184	4 269	4 525
TAUX	30,02	30,02	30,02	30,02
MONTANT	3 320 149 €	3 413 817 €	3 417 896 €	3 610 910 €

Le nombre d'entreprises cotisantes à la base minimum (1868 € en 2013) est de 3 407 représentant 75 % des sociétés présentes sur le territoire de la CAVM.

BASE MIN CFE 2013	
	Bases min
Nombres d'Etablissements à temps complet (*)	3 407 75,29% du total des Etablissements
Nombre d'Ets à temps partiel	2
Base mini 2013	1 868 CFE min = 560,77 €
Montant des bases minimum	5 235 558 €
Taux	30,02 %
Cotisation CAVM	1 571 715 €

(*) Les auto-entrepreneurs sont comptabilisés à 1187 dont 1007 avec CA < 10000 €

10 DOMINANTS CFE 2010 - 2011 - 2012 - 2013



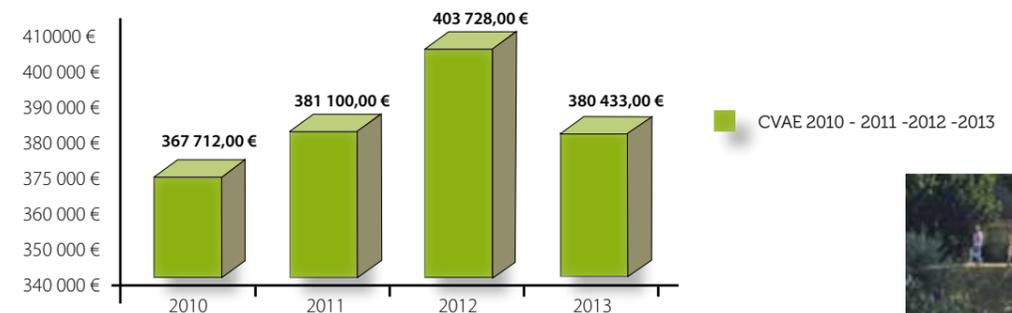
1.4.2. CVAE

La CVAE est due uniquement par les entreprises, ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée, qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

De même que pour la CFE, nous constatons une croissance des entreprises cotisantes à la CVAE entre 2010-2013 de l'ordre de 20% en nombre et de 6,5 % en valeur.

TOTAL CVAE	2010	2011	2012	2013
Nbre d'entreprises cotisantes CVAE	919	935	1 010	1 104
MONTANT	1 636 953 €	1 679 170 €	1 708 340 €	1 743 448 €

10 DOMINANTS CVAE



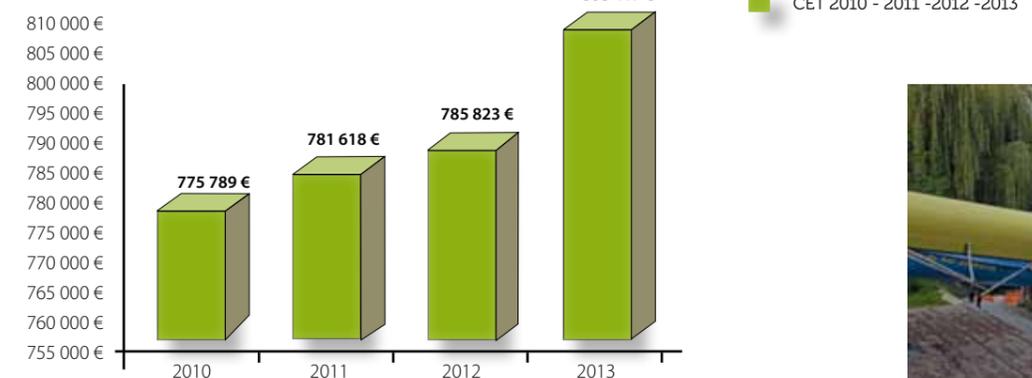
1.4.3. CET

Depuis 2010, la contribution économique territoriale (CET) remplace la taxe professionnelle sur les équipements et biens mobiliers (TP), à laquelle étaient soumises les entreprises et les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle non salariée. La CET est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Nous constatons également une augmentation du nombre d'entreprises cotisantes à la CET entre 2010 et 2013 de l'ordre de 20% en nombre et de 8 % en valeur.

TOTAL CET	2010	2011	2012	2013
Nbre d'entreprises cotisantes CET	3 883	4 293	4 500	4 667
MONTANT	4 957 102 €	5 092 987 €	5 126 236 €	5 354 358 €

10 DOMINANTS CET



En synthèse :

A la CET s'ajoutent deux nouvelles taxes créées en 2011 qui s'adressent aux sociétés commerciales (TASCOM) et aux entreprises de réseaux (IFER). Le territoire de la CAVM est concerné par ces taxes pour quelques sociétés dont le nombre a diminué en 2013 et la valeur de cotisation en global est restée stable.





TOTAL TASCOM				
	2010	2011	2012	2013
Nbre d'entreprises cotisantes TASCOM	-	12	12	9
	0 €	83 454 €	94 741 €	88 033 €

TOTAL IFER				
	2010	2011	2012	2013
Nbre d'entreprises cotisantes IFER	-	9	9	8
	0 €	56 588 €	64 238 €	69 028 €

TOTAL CET GROUPEMENT	4 957 102 €	5 233 029 €	5 285 215 €	5 511 419,00 €
----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------

L'analyse faite sur le total des taxes perçues montre une augmentation substantielle et progressive des recettes fiscales sur le territoire de la CAVM de l'ordre de 11 % sur la période 2010-2013.

Nous constatons également un nombre de sociétés cotisantes en augmentation de 20 % sur la même période.

◆ **OBSERVATOIRE FISCAL**

La réflexion sur l'optimisation de nos bases fiscales réalisée en 2012 et 2013 nous a conduit à travailler à la mise en place d'un observatoire fiscal avec notre prestataire FININDEV qui est une société d'études et de conseil en finances publiques.

La CFE

Un premier travail de modélisation a été fait. Il a permis d'évaluer l'opportunité de mettre en place une politique fiscale différenciée en fonction du chiffre d'affaire des entreprises comme le permet la loi.

La loi de finances 2014 a défini six seuils de montant de base minimum en fonction du chiffre d'affaire des entreprises répartis de la façon suivante :

Montant du Chiffre d'Affaire	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 210 et 500 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	Entre 210 et 500 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	Entre 210 et 2 100 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	Entre 210 et 3 500 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	Entre 210 et 5 000 €
Supérieur à 500 000 €	Entre 210 et 6 500 €

Compte tenu de la typologie de nos entreprises sur le territoire de Nogent / Le Perreux composé à 75 % d'entreprises assujetties à la base minimum, l'analyse conduite avec FININDEV nous a permis d'anticiper l'évolution de nos recettes fiscales induite par la loi de finances 2014.

Un nouveau barème pour les montants de base minimum a été fixé par le conseil communautaire. Il a pour orientation de diminuer la valeur de la CFE pour les entreprises ayant un chiffre d'affaire bas et d'augmenter cette même contribution pour les entreprises ayant un chiffre d'affaire haut.

Montant du Chiffre d'Affaire	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	500 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	1 000 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	2 100 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	2 100 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	4 000 €
Supérieur à 500 000 €	5 500 €

La Taxe d'Habitation (TH)

La CAVM en tant qu'EPCI porte l'ex part départementale de la TH. La première analyse que nous avons faite sur les locaux d'habitation de notre territoire montre que nous pouvons optimiser nos bases en revoyant le classement de nos locaux et en particulier ceux classés en catégories 6,7,8.

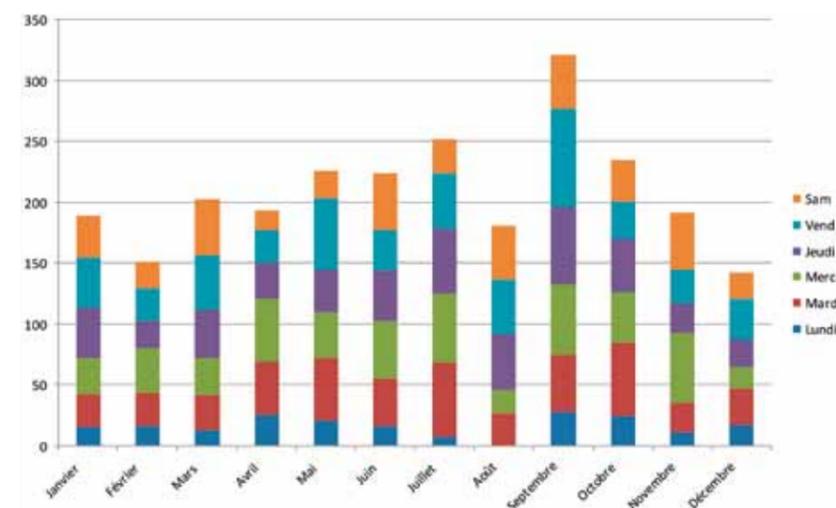
Dans le cadre de l'observatoire fiscal, une attention particulière sera portée sur la révision de ces bases TH qui devrait être finalisée pour le 1^{er} janvier 2018.

1.5. LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

1.5.1. L'office de tourisme

Classé 2** l'Office de Tourisme de la Vallée de la Marne accueille du public pour tout renseignement concernant le tourisme local et participe à l'animation du territoire en organisation seul ou conjointement avec d'autres structures des manifestations

FRÉQUENTATION 2013 (NOMBRE DE PERSONNES)



La station nautique de la Vallée de la Marne

En juin 2013, le conseil communautaire a décidé d'engager une démarche de labellisation du territoire de la vallée de la Marne en « station nautique » auprès de France Station Nautique, afin de promouvoir le développement touristique considérant qu'il participe à notre développement économique local.

Les stations nautiques sont des organes locaux d'animations et de développement durable des activités nautiques à finalités sportives et touristiques. Elles contribuent au développement économique, social et culturel des localités où elles sont constituées.

Le dossier de labellisation avec réalisation d'un film a été présenté à la commission d'attribution des labels au siège de la fédération française de voile à Paris en nous appuyant sur 3 disciplines nautiques : Aviron, Kayak et Plongée présentes à Nogent et au Perreux.

Notre dossier a été approuvé à l'unanimité et sans réserves par la commission, ce qui fait du territoire de la Vallée de la Marne de Nogent et du Perreux, la première station nautique de France labellisée sur rivière. Notre station nautique porte le nom de « Vallée de la Marne ».

Le label a été officiellement remis au président de la CAVM lors du salon nautique porte de Versailles à Paris le 7 décembre 2013.

Sentier pédagogique « île des Loups »

Les objectifs généraux du projet étaient de poursuivre l'expérimentation du sentier pédagogique sur l'île des Loups et permettre aux centres de loisirs de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne de découvrir cet environnement naturel riche.

Le projet s'inscrit dans un plan global de développement territorial répondant à des problématiques de développement durable. Les travaux effectués par l'association « au fil de l'eau » afin d'entretenir le sentier ont été effectués dans le respect des principes de gestion différenciée.

Les visites des centres aérés se sont déroulées sans difficultés, un temps a été consacré à la fin de chaque visite à l'évaluation. Cette évaluation s'est faite par un jeu de questions-réponses, afin de mesurer les connaissances acquises grâce au parcours pédagogique et de connaître le taux de satisfaction des visiteurs.

Le colloque historique des Bords de Marne

La douzième édition du colloque historique des bords de Marne s'est tenue le samedi 21 septembre 2013 au conservatoire municipal Francis Poulenc, à Nogent. Le choix de ce lieu est à mettre en relation avec la thématique retenue par les archives de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne, coorganisatrices du colloque dans le cadre de la Communauté d'Agglomération, la chanson populaire dans l'Est parisien.



L'installation de guinguettes sur les berges de la Marne, à la Belle Epoque, et le succès de chansons comme *Ah ! Le petit vin blanc*, qui appartiennent aujourd'hui au patrimoine local et national, ont valu au territoire communautaire d'être durablement associé, dans la mémoire collective, aux beaux dimanches au bord de l'eau. Il est donc apparu intéressant cette année de s'intéresser à ce sujet qui a participé à la construction de l'identité du territoire. Sept intervenants se sont succédé toute la journée pour discuter de cette thématique en apportant chacun leur point de vue de chercheur, d'universitaire, de sociologue, de musicien et même d'acteur de la chanson populaire.

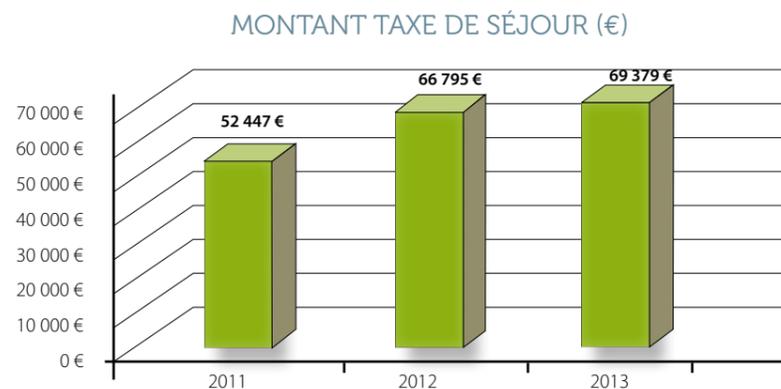
Animés par Cécile Prévost-Thomas, maître de conférences en musicologie à l'université de Paris III, les discussions et les débats ont été suivis par environ quatre-vingt auditeurs et participants. La journée s'est achevée en musique et en chansons par un concert de musique mécanique donné par Jean-Pierre Amault, président de l'association des Amis des instruments de la musique mécanique.

À cette occasion, les actes du colloque de septembre 2012 consacré à l'histoire du vote et des élections ont été remis aux participants et diffusés plus largement auprès du public, des bibliothèques et des universités.



1.5.2. La taxe de séjour :

Le conseil communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA VALLÉE DE LA MARNE a pris la décision de mettre en place une taxe de séjour applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 pour les établissements hôteliers classés au moins 2 étoiles et pour le port de Nogent sur Marne. L'apport financier de la taxe de séjour a été de **69 379 € en 2013**.



1.5.3. Le passeur de rives

Le « passeur de rives » assure la traversée de la Marne entre le port de Nogent et le quai de Polangis de Champigny de mai à octobre. Il recoupe trois objectifs :

- **Un objectif de développement territorial** : il permet de créer un lien social fort entre les deux rives d'un cours d'eau.
- **Un objectif de dynamisation sociale** : pour les personnes qui l'empruntent et les salariés en parcours d'insertion au sein de l'association « Au Fil de l'Eau ».
- **Un objectif de dimension durable** du projet par la proposition d'un moyen de transport alternatif peu consommateur d'énergie et respectueux du site fluvial.

Le fonctionnement du « passeur de rives » se fait dans le cadre d'un chantier d'insertion sous la responsabilité de l'association « Au Fil de l'Eau ».

Cette activité est subventionnée par le Conseil Général du Val de Marne, la CAVM et la ville de Champigny. Son exploitation se fait dans le cadre d'une convention quadripartite réunissant la CAVM, la ville de Champigny, l'association au fil de l'eau et la société Fayolle en charge de la gestion du port.

En 2013, l'activité s'est déroulée du samedi 4 mai au dimanche 6 octobre de 13h à 20h, avec passage à la demande, toutes les 10 minutes en moyenne soit un total d'environ 300 heures de navigation. L'équipe du passeur est généralement composée de 3 salariés en insertion qui sont accompagnés par un encadrant.

LA FRÉQUENTATION DU PASSEUR DE RIVES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Adultes	4543	4774	5665	5267	4108	5887
Jeunes	1159	1087	1437	1378	956	1180
TOTAL	5702	5861	7102	6645	5064	7067
TOTAL A/R	9170	9089	9961	10492	7890	10991

La fréquentation du Passeur de Rives de Nogent Champigny a retrouvé une bonne fréquentation en 2013 suite à la baisse enregistrée en 2012. Cette année, les conditions météorologiques ont été très favorables. Le passeur compte désormais ses habitués qui reviennent chaque année.

2. AIDE À L'EMPLOI

2.1. LE CARREFOUR DE L'EMPLOI

Le Carrefour de l'Emploi réunit dans sa préparation 10 villes participantes, le conseil général du Val de Marne, la région IDF, les partenaires emploi du territoire dont pole Emploi, le DIRECCTE, les Missions Locales, les clubs d'entreprises, la CCI, la CMA,...

La 17^e édition du Carrefour de l'Emploi s'est tenue le 26 septembre 2013 de 9 heures à 17 heures au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne. La manifestation a accueilli plus de 2500 personnes.

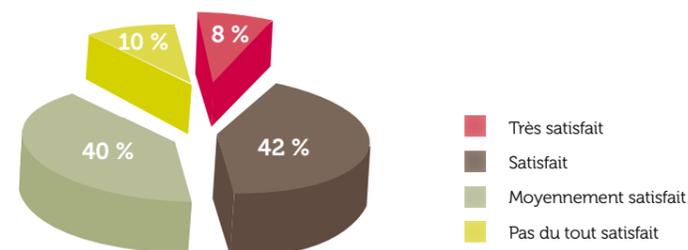
La mention « spéciale édition 2013 » portait sur **l'économie sociale et solidaire (ESS)** marquant une volonté des territoires d'être à l'écoute des préoccupations et des besoins en terme d'emplois et de recrutements dans un contexte économique contraint :



- Une économie alternative dans un contexte de crise
- Travailler autrement
- Entreprendre autrement
- L'homme remis au coeur des entreprises avec des valeurs sociales
- La R.S.E
- La Mobilité dans l'emploi, les projets, les déplacements
- L'économie présentielle et résidentielle
- Les mutations économiques
- La formation tout au long de la vie

Position des visiteurs :

% SATISFACTION GÉNÉRALE



A plus de 80 % les visiteurs se déclarent satisfaits du carrefour de l'emploi tant du point de vue de son organisation que des offres d'emplois proposées et des contacts professionnels qu'ils ont pu avoir lors des échanges avec les entreprises.

Bilan des exposants

85 exposants étaient présents pour la 17^e édition du carrefour de l'emploi avec :

- LE RECRUTEMENT : 47 exposants
- LA FORMATION : 13 exposants
- LA CRÉATION D'ENTREPRISE : 9 exposants
- L'ACCOMPAGNEMENT : 12 exposants
- LE VILLAGE CLUB : 4 exposants

Le nombre de postes proposés était de 793 (595 en 2012) avec :

- Nombre de CDI : 475 (338 en 2012)
- Nombre de CDD : 101 (98 en 2012)
- Nombre de postes en alternance : 212 (138 en 2012)
- Nombre de stages proposés : 5 (21 en 2012)

Bilan des recrutements

158 visiteurs du carrefour de l'emploi ont trouvé un emploi, une formation ou un accompagnement pour un projet de création (181 visiteurs en 2012) :

Pole recrutement :

- Nombre de recrutements réels déclarés : **119 recrutements** déclarés (122 en 2012).

Pole formation :

- Nombre de candidats intégrés à ce jour : **19 personnes** (28 en 2012) ont déjà rejoint un cursus de formation à ce jour.

Pole création entreprise :

- Nombre de porteurs de projets suivis à ce jour : **20 porteurs de projets** (34 en 2012) sont suivis à ce jour à différents niveaux par les structures présentes.



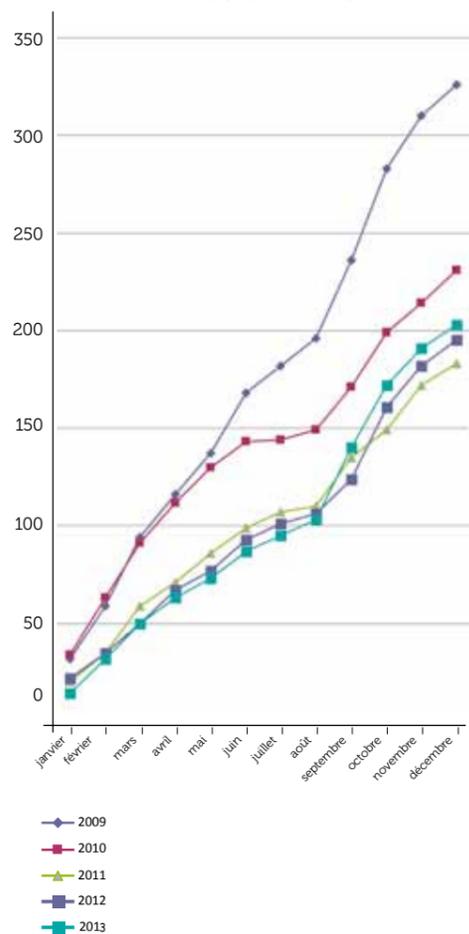
2.2. LE GREP

Le GREP (Groupe Recherche d'Emploi) reçoit et conseille principalement les demandeurs d'emploi de Nogent et du Perreux :

◆ En 2013 le GREP accueilli **203 personnes** pour un total de 1016 visites :

2009	2010	2011	2012	2013	delta 2012/2013
326	232	183	149	203	+ 36 %

ÉVOLUTION DES ENTRÉES



Par ailleurs, le GREP réalise des animations d'ateliers :

- 266 ateliers d'initiation aux logiciels, Word, Excel Power Point et Internet
- 135 ateliers d'anglais

2.3. MISSION LOCALE DES BORDS DE MARNE (MDEE)

La Mission Locale est une association de loi 1901, à but non lucratif qui a pour finalité la mise en œuvre des dispositifs publics, liés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. L'offre de service de la Mission Locale s'articule autour de 5 missions complémentaires :

- Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes
- Accompagner les parcours d'insertion
- Agir pour l'accès à l'emploi
- Observer le territoire et apporter une expertise
- Développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local

CHIFFRES CLES 2013 :

Nombre de jeunes suivis par la Mission Locale : **3 100**

Dont : Nombre de premier contact : **1 397**

Entrées en situation d'emploi : 1 142

Entrées en situation de formation : 465

Entrées en situation d'alternance : 90

Entrées en situation de scolarité : 41

Nombre de jeunes parrainés 40

En 2013, la Mission Locale enregistre une hausse d'accueil des primos (+112 jeunes) et une quasi stabilité du nombre de jeunes suivis (+8 jeunes). (voir encadré page ci-contre)

2.4. LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES (MDEE)

La Maison de l'Emploi et des Entreprises est une structure associative qui regroupe 7 villes (Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne) soit un territoire de 217 000 habitants regroupant plus de 14 000 entreprises recensées.

Le travail de l'année 2013, conformément aux directives édictées par l'Etat dans le cadre du cahier des charges des maisons de l'emploi, s'est articulé autour de 4 axes :

- Analyser le territoire
- Anticiper les mutations économiques
- Soutenir l'emploi local
- Favoriser l'accès à l'emploi

Le budget associé s'équilibre sur la péréquation 70/30 entre le financement Etat et collectivités.

Les principales actions de 2013 ont concerné :

◆ **La démarche PACTE** en partenariat avec la Région Ile de France. Le Pacte est une démarche de contractualisation pluriannuelle entre la Région et ses partenaires locaux visant à territorialiser la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) en apportant une offre de services intégrée qui coordonne l'ensemble des dispositifs disponibles (emploi, formation, création et développement des entreprises, appui aux filières locales...).

◆ **Le développement de REFLEXE RH** Sur cette action de proximité auprès des PME de moins de 20 salariés et des associations de moins de 50 salariés, la MDEE travaille sous convention de partenariat avec la maison de l'emploi de Maisons-Alfort, Charenton Saint Maurice. REFLEXE RH permet de sensibiliser les entreprises et les salariés aux questions des ressources humaines (recrutement, formation, GPEC...).

◆ **Le développement de REFLEXE VERT** est une action qui fait suite au projet MDE et développement durable pour lequel la MDEE avait été sélectionnée comme structure pilote pour l'éco-construction. Un travail d'information et de sensibilisation aux enjeux du grenelle de l'environnement est conduit auprès des entreprises concernées par les travaux d'efficacité énergétique de plus de 5 salariés avec un point particulier sur la qualification à la mention RGE (Reconnu Garant Environnement) qui conditionnera l'éco-conditionalité des aides publiques à partir du 1^{er} juillet 2014.

◆ **Le PACE (Point d'Accueil à la Création d'Entreprises)**. Le PACE est une action de la MDEE qui se fait hors convention avec l'Etat et qui est cofinancée par la région IDF, et la Caisse des Dépôts. Cette action doit être réalisée en ZUS, la MDEE a créé deux antennes :

- Une à Champigny sur Marne au sein de la Mission Locale
- Une à Villiers sur Marne au sein de l'espace emploi

Le public accueilli au PACE provient principalement de l'AFPA avec qui la MDEE a signé une convention et de Pôle Emploi.

◆ **La participation à différentes actions de soutien à l'emploi sur le territoire** avec le pilotage par la MDEE de la 17^e édition du carrefour de l'emploi au pavillon Baltard.

Mission locale des Bords de Marne

PRIMOS ACCUEILS PAR COMMUNE DE LA CAVM EN 2013 :

Par tranche d'âge :

	16/17	18/21	22/25	26 +	total
Nogent	16	69	34	0	119
Le Perreux	17	88	85	0	190
TOTAL	33	157	119	0	309

Par niveau d'étude :

	VI	V et Vbis	IV	III et +	total
Nogent	7	58	43	11	119
Le Perreux	42	55	71	22	190
TOTAL	49	113	114	33	309

JEUNES SUIVIS PAR COMMUNE DE LA CAVM EN 2013 :

Par tranche d'âge :

	16/17	18/21	22/25	26 +	total
Nogent	18	108	109	5	240
Le Perreux	23	159	177	9	368
TOTAL	41	267	286	14	608

Par niveau d'étude :

	VI	V et Vbis	IV	III et +	total
Nogent	25	114	83	18	240
Le Perreux	75	122	134	37	368
TOTAL	100	236	217	55	608



1. LA PASSERELLE

La Passerelle accueille différentes associations à caractère social dans des locaux situés rue de Belfort au Perreux-sur-Marne, mis disposition gratuitement par la CAVM. Elle est ouverte au public les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le vendredi après midi de 14h à 17h.

1.1. CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Le CIDFF assure des missions d'accueil, d'information, d'aide à l'orientation et d'accompagnement dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Les permanences du CIDFF sont assurées les lundis, mardis et jeudis. Elles permettent l'accueil en un lieu unique des habitants de Nogent, du Perreux et des environs. Ce public est essentiellement envoyé par les mairies, les assistantes sociales, la PMI et accessoirement les médias.

◆ Fréquentation et public :

La fréquentation est de 677 personnes reçues, en augmentation de 7.5% par rapport à 2012.

	2011	2012	2013
personnes reçues	515	629	677

Le public est donc essentiellement féminin (77% femmes, 23% hommes) et jeune avec une tranche d'âge du public reçu qui varie entre 26 et 55 ans.

◆ Thématiques traitées :

Les consultations par thématiques se répartissent selon le diagramme (ci-contre). La thématique principale reste toutes les conséquences d'une rupture entre adultes et les conséquences sur les enfants. L'étude systématique est faite avec la mise en valeur des droits des enfants.

◆ Secteur Bureau Aide aux Victimes (BAV) :

	2011	2012	2013
personnes reçues	18	17	32

Sur les 32 victimes reçues en 2013, 19 le sont pour violences conjugales. Les enregistrements de cas de violences conjugales sont en augmentation.

1.2. ÉCOUTE ET SERVICE

L'association Ecoute et service intervient sur la Passerelle pour 2 activités :

● **L'écrivain public** où des bénévoles viennent tous les mardis après midi assister les personnes pour la rédaction de leurs courriers auprès de tiers avec qui ils se trouvent bien souvent en difficultés. L'association reçoit en moyenne 10 à 15 personnes par semaine.

● **L'atelier couture** animé par une bénévole ancienne maîtresse de couture chez un grand couturier qui apprend aux personnes à coudre. Fréquentation d'une quinzaine de personnes aux cours.

2. TREMPLIN JEUNES

L'association Tremplin Jeunes est hébergée gratuitement dans les locaux de la CAVM au parc du saut du loup. Association de Jeunesse et d'Education Populaire, elle a pour objet la gestion, l'administration, la coordination et la mise en place de toutes sortes d'actions dans les domaines de l'éducation, du loisir, de la prévention et du soutien à la parentalité, en faveur des jeunes de moins de 25 ans et de leurs familles. L'association inscrit son action dans le cadre des principes généraux de la laïcité.

Depuis 2013, Tremplin jeunes dispose de l'accès au nouveau bâtiment du parc du saut du loup les mercredis matins pour dispenser ses activités de soutien scolaire.

◆ Agrément et dispositifs :

- **Agrément Jeunesse** – Education Populaire, délivré par le préfet du Val de Marne et le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports.
- **Dispositif CLAS** (Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). L'accompagnement à la scolarité a pour mission de favoriser la réussite scolaire des enfants et des jeunes mais également de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leurs enfants. Le CLAS, dispositif unique de l'accompagnement à la scolarité, s'adresse aux élèves de l'école primaire, des collèges et des lycées. Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire.
- **Dispositif REAAP** (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Les REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans. Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents notamment aux périodes charnières du développement des enfants quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

TABLEAU QUANTITATIF RECAPITULATIF SUR 2013

INTITULE DES ACTIONS	NOMBRE DE PARENTS OU D'ENFANTS CONCERNES
Accompagnement scolaire écoles primaires, collégiens et lycéens	28 enfants de l'école primaire 148 élèves de la 6 ^{ème} à la 2 nd
Entretiens individuels ou familiaux Adultes	140 personnes de milieu sociaux culturels divers
Entretiens individuels jeunes	87 jeunes (entre 8 et 12 ans)
Action d'aide à l'intégration des publics migrants	80 familles (parents et enfants)
Groupe de parole de Jeunes	32 séances / 8 à 12 jeunes par séance
Groupe de parole de parents	6 à 12 parents par soirée 13 soirées organisées sur des thèmes variés
Prévention et socialisation	504 élèves soit 18 classes de 28 élèves de la 6 ^e à la 3 ^e (animés par Olympio)
Insertion sociale et éducation des jeunes par le sport	900 demi-pensionnaires sur les collèges De Lattre et Pierre Brossolette

INSTITUT DE PROMOTION DES TRAVAILLEURS (IPTR)

L'association Institut de Promotion des Travailleurs (IPTR) dispense des cours d'alphabétisation. Ces cours de Français Langue Etrangère (FLE) sont dispensés en vue de faciliter l'intégration sociale des stagiaires d'origine étrangère en France.

Les cours sont dispensés à 3 groupes de niveaux différents (hommes ou femmes), Perreuxiens ou Nogentais à raison de deux fois par semaine et par demi journée.

Les stagiaires viennent pour améliorer leur niveau de Français. Le travail se fait sur les 4 niveaux de compétences :

- compréhension orale
- compréhension écrite
- expression orale
- expression écrite

Le public au profil «illettrisme» est dirigé vers d'autres structures car il lui faut un enseignement quotidien.

◆ Le but des cours :

- Amener les personnes à un niveau suffisant pour trouver un emploi
- Avoir le niveau requis pour les stages de pôle emploi
- Suivre la scolarité de leurs enfants
- S'intégrer en France et apprendre notre mode de fonctionnement.

◆ Origine des stagiaires :

Les stagiaires sont envoyés par Pôle Emploi, les assistantes sociales, les mairies, la documentation diffusée dans les lieux sociaux et le « bouche à oreilles ».

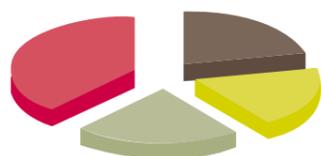
Les stagiaires sont au nombre de **48 inscrits (19 nogentais et 29 perreuxiens)**, mais il y a 61 dossiers en attente qui ont passé un test, mais n'ont pas encore de place.

Il y a 25 pays représentés :

- | | | |
|-----------------|--------------|---------------|
| Brésil (2) | Pologne(2) | Allemagne(1) |
| Argentine(1) | Syrie(2) | Roumanie(6) |
| Iran(2) | Thaïlande(2) | Maroc(1) |
| Bulgarie(1) | Mexique (1) | Ukraine(6) |
| Kazakhstan(1) | Russie(1) | Cambodge(1) |
| Inde (1) | Chine(1) | Moldavie(5) |
| Croatie(1) | Algérie(2) | Sri Lanka (1) |
| Italie(1) | Togo(1) | Portugal(3) |
| Philippines (2) | | |



THÉMATIQUES TRAITÉES



- 1 : Droit famille
- 2 : Droit travail
- 3 : Procédures

4 : Info techniques et pratiques



3. TOPOLINE

L'association a pour mission de mettre en oeuvre toutes animations et actions culturelles ou sociales afin de créer le lien social et oeuvrer vers la citoyenneté. Elle a choisi de mettre en place une ludothèque afin de :

- Développer le jeu dans ses aspects psychologiques, sociaux, culturels et ludiques
- Favoriser, à travers le jeu, les loisirs, l'apprentissage et l'épanouissement de chacun

◆ **Bilan d'activité (exercice sur 12 mois du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013) :**

Au 30 juin 2013 l'association comprenait **306 usagers**.

	Situation au 31/12/2010	Situation au 31/12/2011	Situation au 31/12/2012	Situation au 30/06/2013	Variation 2012/13
Nombre d'adhésions	166	156	141	156	+11 %
Nombre de Pass-jeu	188	272	245	263	+7 %
TOTAL usagés	224	309	281	306	+9 %



4. CONTRAT D'INSERTION

Dans le cadre de son action en faveur de l'insertion la CAVM a décidé de maintenir en poste la personne recrutée en juillet 2012 pour une durée de 6 mois en Contrat Unique d'Insertion (CUI). Son contrat a été prolongé dans un premier temps, pour une durée de 6 mois au service environnement, puis dans un second temps, pour une durée d'un an au service comptabilité.

De plus, la CAVM a décidé d'embaucher en juillet 2013, deux emplois d'avenir pour une durée d'un an. La première personne a été affectée au service environnement, tandis que la seconde a été affectée au service cimetière.

LE SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2009-2014 A ÉTÉ ADOPTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009.

1. LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Aux termes de l'article 302 -13 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dresse chaque année un bilan annuel de réalisation du PLH et décide d'éventuelles adaptations que justifierait l'évolution de la situation sociale, économique ou démographique.

1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLH 2009-2014

Les grandes orientations stratégiques développées dans le programme d'actions sont les suivantes :

- Pérenniser et diversifier l'offre neuve d'habitat
- Améliorer et valoriser les différents segments du parc de logements existants
- Valoriser la qualité résidentielle du territoire dans une perspective de développement durable
- Proposer une gamme de réponses adaptées aux besoins spécifiques

Pour ce faire le PLH 2009/2014 s'articule autour de deux objectifs principaux :

- une production de 1 800 logements neufs
- une production de 930 logements au titre du logement comptabilisé à l'article 55 de la loi SRU.

La production neuve de 1 800 logements se décline de la façon suivante :

- 30 % en logements locatifs aidés, soit 540 logements,
- 65 % en logements libres, soit 1 170 logements,
- 5 % en accession aidée à la propriété.

Quant à la production des 930 logements comptabilisés à l'article 55 de la loi SRU elle est fixée comme suit :

- 60 % en constructions neuves, soit 558 logements
- 40 % par intervention sur le parc existant, soit 372 logements

Les orientations du Programme Local de l'Habitat Communautaire s'inscrivent en cohérence avec les ambitions du territoire communautaire en matière de qualité urbaine et de développement résidentiel maîtrisé.

Dans le PLH, la Communauté d'Agglomération s'engage avec les communes à poursuivre l'effort pour développer le parc de logements sociaux.





1.2. Bilan 2013

1.2.1. Sur le parc locatif aidé

Le document irréfutable portant décompte des logements sociaux au titre de l'article 55 de la SRU est l'inventaire arrêté annuellement par le Préfet.

Or cet inventaire dressé au premier janvier de chaque année n'est définitivement arrêté, après une procédure contradictoire, que le 31 décembre suivant.

Il s'ensuit que pour le bilan 2013 il est pris en compte l'inventaire arrêté au 31 décembre 2012. En outre, pour figurer à cet inventaire les opérations en matière de logement locatif social doivent justifier du double principe :

- d'une part la mise en location au 1^{er} janvier de l'année considérée
- d'autre part le conventionnement.

Ainsi, pour l'année 2013 le nombre d'opérations nouvelles inscrites à l'inventaire préfectoral reste limité, notamment au regard des projets actuellement en cours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

BAILLEURS et LOCALISATION	NB DE LOGTS SOCIAUX	TYPE D'OPERATION ET FINANCEMENT
Batigère – 2/4 rue Eugène Galbrun (Nogent)	35	Acquisition/Amélioration
Pers physique - ANAH 9 rue de Thionville (Le Perreux)	7	Acquisition/Amélioration
Valophis – 49 av du Mal Joffre (Le Perreux)	10	Acquisition Amélioration

Soit 52 logements réalisés et inscrits à l'inventaire préfectoral au 01/01/2013

1.2.2. Sur le parc privé

LOCALISATION DE L'OPÉRATION (RUE)	CADRE JURIDIQUE DE L'OPÉRATION	TYPE D'OPÉRATEURS IMMOBILIERS	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS
16 rue de la Marne	Accession	Privé	28
1 rue de la Marne - Station	Accession	Privé	30
138 ave du 8 mai 1945	Accession	Privé	10
26-28 rue Claude J.Romain	Accession	Privé	24
12 ave du Gal de Gaulle	Mixte	Privé	20
27-31 rue Jules Ferry	Social	Privé/VEFA	17
105 Bd Alsace Lorraine	Accession	Privé	4
134-136 rue Pierre Brossolette	Accession	Privé	57
226-228 ave du Gal de Gaulle	Mixte	Privé	56
29-23 rue Hoche	Social	Privé	95
2 bis rue Jacques Kablé	Accession	Privé	35
6-8 avenue Kléber	Accession	Privé	9
155 Grande Rue	Accession	Privé	23
108-108 bis Gde rue	Accession	Privé	29
11 bis rue Paul Bert	Accession	Privé	4
95 Bd de Strasbourg	Accession	Privé	3

Soit pour 2012-2013, une production de logements neufs de 444 logements dont 133 sociaux.

1.2.3. Sur le financement

Pour soutenir sa politique de l'habitat, la CAVM dispose du prélèvement annuel sur les ressources fiscales issues des dispositions de l'article 55 de la loi de Solidarité et Renouveau Urbain.

A ce titre la CAVM est intervenue en surcharge foncière pour l'année 2013 à hauteur de 296 655 €

1.3. PERSPECTIVES HORIZON PLH (2014)

A l'horizon 2014 le bilan s'avèrera beaucoup plus positif, puisque plusieurs opérations ont acquis le conventionnement durant les années précédentes.

POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU PLH COMMUNAUTAIRE

◆ Sur le logement social :

CAVM	2009	2010	2011	2012	2013	horizon 2014	objectif PLH 2014
constructions neuves	8	0	0	13	295	92	540
intervention sur parc existant	119	34	94	0	61	122	390

Soit une production totale de 624 logements locatifs sociaux par création de logements neufs et mobilisation du parc existant à fin 2013 pour un objectif de 930 logements fin 2014.

◆ Sur le logement libre :

	2009	2010	2011	2012	2013	total 2009/2013	objectif PLH à fin 2014
logements libres	436	411	84	170	242	1 343	1 170

En matière de construction de logements libres, les perspectives de réalisation dépassent largement les objectifs du PLH, 1343 réalisations fin 2013 pour un objectif de 1170 logements à fin 2014.

◆ Sur l'ensemble du PLH :

	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2014
Nbre de logements locatifs aidés	899	930	1 000
Nbre de logements libres	1 679	1 170	1 804

Les objectifs initiaux du PLH devraient être dépassés fin 2014.

PRÉSENTATION DU BILAN TRIENNAL DU PLH AU CHR

Après plus de 3 ans de réalisation et conformément à l'article L 302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, un bilan à mi-vie du PLH a été présenté pour avis aux représentants de l'Etat, à savoir le comité régional de l'habitat (C.R.H) et le Préfet de la région d'Ile de France le 24 septembre 2013.

Le bilan triennal n'a fait l'objet d'aucune remarque ou réserve et a été adopté à l'unanimité par le C.R.H le 17 octobre 2013, considérant que les objectifs quantitatifs sont atteints avec une réalisation à mi-parcours de 52 % de la production globale de l'offre de logement.

L'actuel PLH arrive à terme fin 2014, il convient dès à présent de réfléchir à la réalisation du bilan final, conformément à l'art. L302-5 du C.C.H, ainsi qu'à l'élaboration du prochain PLH 2015-2020. Pour cela, la CAVM a pris la décision de faire appel à un cabinet spécialisé dont le choix sera fait par appel d'offre courant 2014.

Le nouveau PLH devra tenir compte des récentes évolutions législatives, introduites notamment par la loi du 18 janvier 2013 en faveur de « la mobilisation du foncier et le renforcement des obligations de production de logement social ». Conformément aux obligations de la loi S.R.U, l'objectif de production de logement social passera de 20 à 25% pour notre EPCI. En cas de non respect de cet objectif, les pénalités maximum dont sont passibles les communes seront quintuplées.

De plus suivant les dispositions de cette loi l'affectation du versement des pénalités SRU ne pourra plus se faire comme précédemment à la CAVM. Les pénalités payées par les villes de Nogent et du Perreux seront désormais reversées à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France. (E.P.F.I.F).

1. CRÉATION D'ITINÉRAIRES DE CIRCULATIONS DOUCES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

1.1. L'AMÉNAGEMENT DES BORDS DE MARNE DU PERREUX

Dans la continuité des aménagements de circulations douces réalisés sur la commune de Nogent, des études et des travaux pour le réaménagement des promenades hautes ont été réalisées. La première tranche concernée a été le quai de l'Artois entre le latéral du viaduc et le stade Chéron qui représente un linéaire d'environ 800 mètres.

Les travaux se sont déroulés en deux étapes :

- Remplacement du réseau d'assainissement d'eaux usées ainsi que les branchements des particuliers. Les travaux d'assainissement se sont déroulés d'avril à juillet 2013.

Montant des travaux : 1 010 089.87 € TTC

Subventions AESN : 200 000 €

- Réaménagement du quai qui a débuté en septembre 2013. Il concerne la voirie, l'éclairage public et les espaces verts. Il a pour principaux objectifs d'élargir la promenade piétonne côté Marne et d'améliorer les perspectives visuelles de la Marne.



1.2. L'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNAUTAIRES

Afin de garantir la pérennité et la sécurité des voiries communautaires, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne a réalisé 660 000 € de travaux en 2013 (100 000 € sur la commune du Perreux et 560 000 € sur la commune de Nogent).

Dans la continuité de l'aménagement des bords de Marne terminé au printemps 2013 sur Nogent-sur-Marne, la réfection complète du parking Maurice Chevalier a été réalisé comprenant les reprises des bordures de trottoirs afin de faciliter la circulation de deux-roues non motorisés, la réfection de la chaussée, le marquage au sol et la pose d'une signalisation verticale pour un montant de 160 000 €

La société SATELEC chargée de la maintenance de la signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne est intervenue 63 fois sur les communes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne en 2013. Ces interventions étaient au nombre de 70 en 2012.

	Nogent-sur-Marne				Le Perreux-sur-Marne			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Défaut de fonctionnement	37	27	18	17	22	23	19	18
Accidents	3	12	6	5	11	7	6	6
Vandalismes	2	6	4	4	4	17	14	11
Météo	4	3	2	1	2	0	1	1
TOTAL des interventions	46	48	30	27	39	47	40	36

Les défauts de fonctionnement sont toujours en diminution par rapport aux années précédentes (35 défauts) dus entre autre à l'investissement de kit à led sur la plupart des mats où le nombre de dysfonctionnement était le plus important.

Dans l'ensemble la forte diminution des défauts de fonctionnement permet de maintenir les équipements en parfait état de fonctionnement et d'investir pour une meilleure sécurisation des passages piétons protégés.



Depuis janvier 2006, date de la mise en place du marché de collecte sur l'ensemble du territoire de la CAVM, aucune modification n'a été mise en œuvre dans l'organisation hormis la collecte des encombrants qui depuis le 1er avril 2012 se déroule sur appel téléphonique. Initialement, la CAVM avait conclu, pour une durée de sept ans, trois marchés avec la société SITA portant sur les prestations suivantes :

- Lot n°1 : Collecte en porte à porte ; collecte des bornes d'apport volontaire ; transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Lot n°2 : Collecte et transport des déchets issus des marchés alimentaires et de leur nettoyage.
- Lot n°3 : exploitation de la déchetterie intercommunale (Eco Point).

Ces marchés arrivant à échéance au 31 décembre 2012, afin de procéder à leur renouvellement, il a été décidé d'engager une consultation d'entreprises le 10 juin 2012 par la voie d'un appel d'offres ouvert sur deux marchés distincts, à savoir :

1. Un marché de tri, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
2. Un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, de collecte des déchets des marchés alimentaires et de leur nettoyage, de location et de transport de bennes de déchets de l'Eco Point.

La CAVM a conclu :

- > Le premier marché avec la société PAPREC pour une durée de 5 ans fermes
- > Le second marché avec la société NICOLLIN pour une durée de 4 ans fermes.

Ces changements de prestataires n'ont pas amené de modifications fondamentales dans le fonctionnement.

1. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

1.1. LES DÉCHETS MÉNAGERS

Les secteurs de collectes en porte à porte des déchets ménagers sont définis comme suit sur le territoire :

- 3 secteurs pour les ordures ménagères,
- 2 secteurs pour les journaux, magazines et emballages,
- 5 secteurs pour le verre,
- 5 secteurs pour les déchets végétaux,
- 1 secteur pour les encombrants.

Outre les collectes en porte à porte présentées ci-dessus, les encombrants, tout venant, gravats, végétaux et déchets spéciaux des ménagers peuvent être déposés dans la limite de 2 m³ par mois et par foyer (1 m³ pour les gravats) à la déchetterie intercommunale (Eco Point) située 177 rue de Metz au Perreux-sur-Marne.

Depuis le 1er janvier 2008, l'Eco Point est ouvert tous les dimanches entre 9h et 13h. Au delà des volumes maximums acceptés, des dérogations sont accordées aux administrés afin de les accompagner au mieux dans l'élimination des leurs déchets.



1.2. LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Les déchets non ménagers assimilés aux déchets ménagers correspondent à la fraction « ménagère » des déchets professionnels.

Depuis le 1er janvier 2006, les commerçants sont collectés avec les ménages. Les plus gros producteurs sont collectés 3 fois par semaine, avec les gros producteurs ménagers.

Les très gros producteurs sont incités à passer des contrats privés pour l'élimination de leurs déchets professionnels.

Les déchets d'activités de soins sont éliminés par les établissements de soins eux-mêmes. Les déchets des marchés alimentaires du Perreux sur Marne et de Nogent sur Marne sont collectés dès la fin de chaque marché par la société chargée de la collecte qui assure également le nettoyage (marchés du Centre de Nogent et du Perreux et marché Leclerc de Nogent, 3 fois par semaine).

1.3. LES TONNAGES COLLECTÉS ET LEUR ÉVOLUTION

Globalement, les tonnages collectés connaissent une stabilisation (1 % de plus en 2013 par rapport à 2012) après une baisse des ordures ménagères progressive depuis déjà ces trois dernières années.

Le changement des modalités de collecte des objets encombrants en 2012, qui sont passées d'une collecte systématique en porte à porte à une collecte sur appel téléphonique, connaissent une progression de 39% par rapport à 2012, alors qu'ils avaient connu une baisse significative en 2012 par rapport à 2011.

Les tonnages d'emballages collectés sont constants et les quantités triées dues à des présentations plus nobles ont quant à elles diminué pour se rapprocher des tonnages connus en 2010.

Le tonnage du verre collecté en porte à porte baisse de 16% alors que celui collecté en apport volontaire augmente de 49%. Il n'en reste pas moins que ce matériaux baisse globalement de 205 tonnes entre 2012 et 2013.

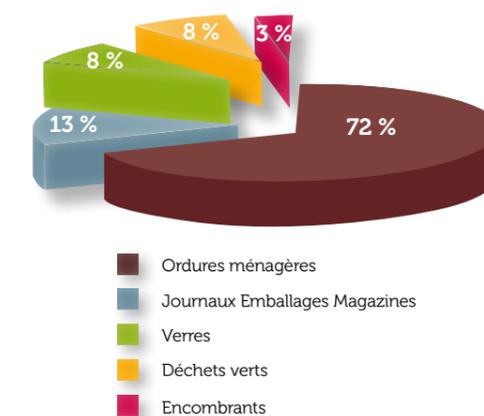
La collecte des déchets verts se stabilise d'une année sur l'autre même avec l'interruption du service au mois d'août.

Depuis le 1er avril, avec le nouveau prestataire de traitement des déchets (PAPREC), le taux de refus a diminué de 3% entre 2012 et 2013.

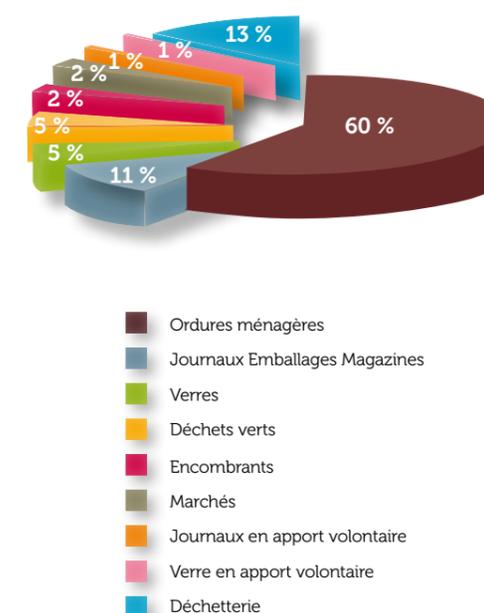
En 2011 le taux de refus de tri avoisinait les 15%, à ce jour il est de 10%. Même si ce taux demeure en dessous de la moyenne nationale (20 %), cette diminution prouve la nécessité de poursuivre les campagnes de communication afin de mobiliser les habitants sur la nécessité d'améliorer le tri sélectif des ménages.

Dans ces chiffres ne sont pas inclus les 388 tonnes de refus de tri des objets encombrants qui, jusqu'au 1er avril 2013, partaient à l'enfouissement au lieu d'être triés et valorisés.

RÉPARTITION DES FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

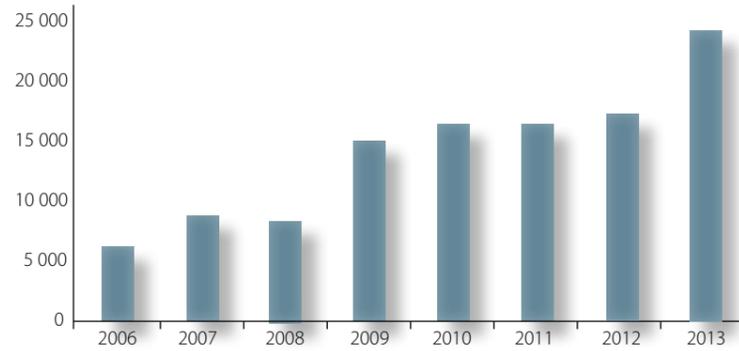


RÉPARTITION GLOBALE DES FLUX COLLECTÉS PAR LA CAVM



1.4. LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DE LA DÉCHETTERIE

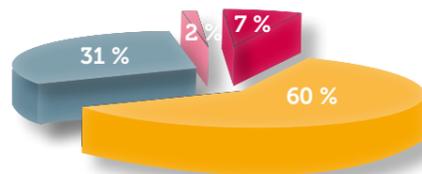


Le site a connu une forte activité en 2013 avec une augmentation du nombre d'administrés de 80% cette année.

En revanche les apports effectués par les services techniques qui ont été redirigés vers un autre site ont connu une forte baisse (67 %).

Le service de ramassage des dépôts non conformes de la CAVM a, quant à lui, effectué 382 apports dans l'année, ce qui représente en moyenne 1146 m³ collectés dans les rues du territoire.

RÉPARTITION DES APPORTS EN DÉCHETTERIE



- Apports riverains
- Apports riverains NGT
- Apports CAVM
- Apports service technique

1.5. LES FOURNITURES MISES À DISPOSITION POUR LA GESTION DES DÉCHETS

En 2013, 1190 conteneurs à déchets ont été fournis, soit en remplacement, soit en dotation nouvelle, pour assurer la collecte des 3 flux.

Le nombre de ces dotations diminue chaque année essentiellement grâce à la résistance des bacs remplacés.

En 2013, la CAVM a poursuivi la fourniture gratuite de composteurs à la demande des administrés. 30 composteurs de plus ont ainsi été livrés cette année.

Depuis 2007, 1300 foyers en ont été équipés.

En 2013, environ 20 points de collecte ont été dotés de sacs plastiques distribués aux foyers ne pouvant accueillir un conteneur au sein de leur propriété, soit 50% de moins qu'en 2012.



2. INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT

2.1. LA LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine Créteil Incinération Energie. L'incinération est une compétence de la CAVM qui a été déléguée au SMITDUVM.

La CAVM est compétente pour l'enfouissement, le tri et le compostage des déchets. :

- L'enfouissement est réalisé au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) classe 2 de Soignolles-en-Brie,
- le tri est effectué au centre de tri de Limeil-Brevannes et le compostage au centre TEVA de la Queue-en-Brie.
- Les encombrants et les bennes de l'Eco-Point sont transférés à Montreuil, Limeil-Brevannes ou Champigny sur Marne.



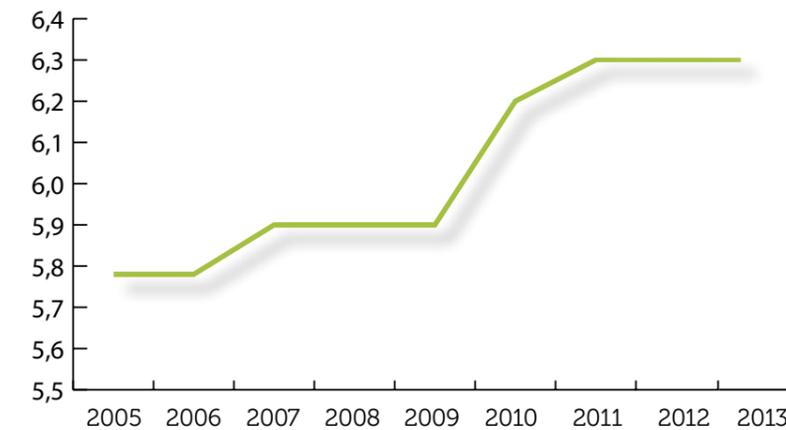
3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

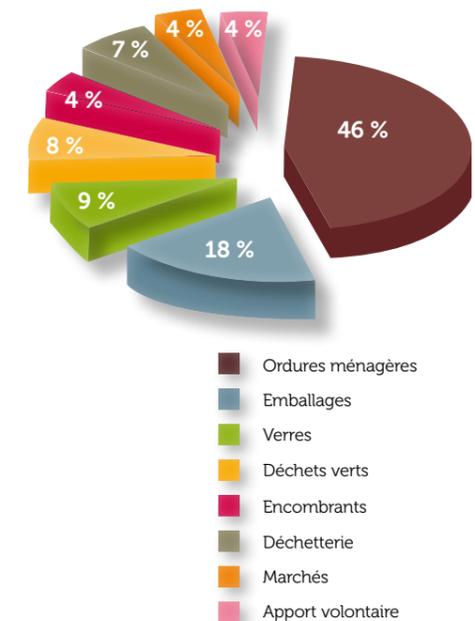
Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est financé principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le taux est de 6.30% en 2013 pour une recette de 6 630 793 €.

Le taux de TEOM, inchangé depuis 2011, reste relativement faible par rapport aux communes avoisinantes.

ÉVOLUTION DU TAUX DE LA TEOM (%)



RÉPARTITION DES COÛTS DE COLLECTE



3.2. RÉPARTITION DES COÛTS FINANCIER COLLECTE ET TRAITEMENT

Les coûts de traitement et de collecte des déchets ont diminué malgré une légère augmentation des tonnages.

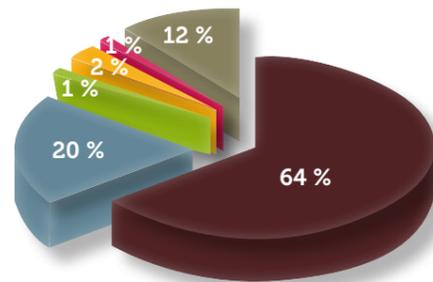
Les coûts de collecte évoluent en fonction des coûts des carburants qui ont subi de fortes augmentations les années précédentes et qui ont connu une légère diminution ces deux dernières années.

En 2009, l'augmentation de la fréquentation de l'Eco-Point avait généré une augmentation de la fréquence d'enlèvement des bennes et donc de leur coût. Cette tendance s'est encore accentuée en 2012 avec les modifications de collecte des objets encombrants en porte à porte. Par ailleurs, cela a permis aussi sur le site de trier au mieux ce flux.

Dans le cadre des actions d'optimisation, une meilleure maîtrise des enlèvements de bennes, mise en place en début de l'année 2010, a permis, à tonnages équivalents, de réduire les coûts de collecte. Cet effort s'est poursuivi en 2011, 2012 et 2013.

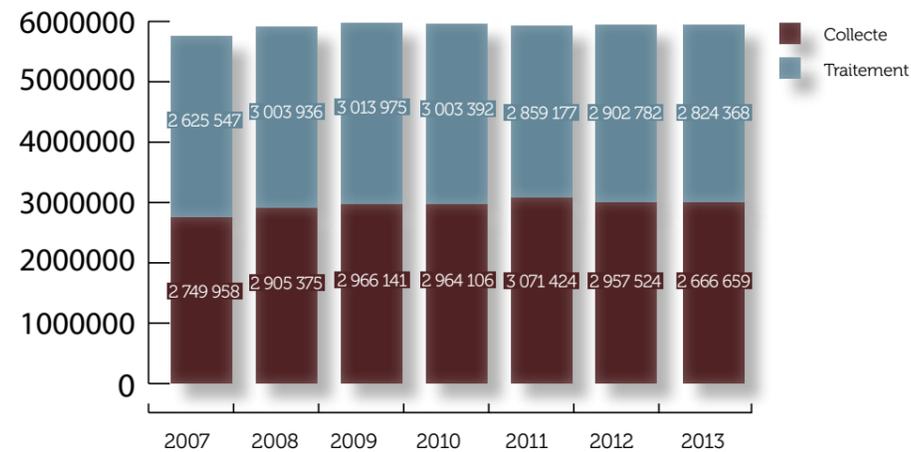
Le coût moyen d'incinération était de 113.75 € HT la tonne en 2012 et passe à 113.43 € HT la tonne en 2013, soit une diminution de 0,28 %.

RÉPARTITION DES COÛTS DE TRAITEMENT



- Ordures ménagères
- Emballages
- Verres
- Déchets verts
- Encombrants
- Déchetterie

EVOLUTION DES COÛTS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EN €



3.3. LES RECETTES DE VALORISATION ET SOUTIENS FINANCIERS

L'incinération des ordures ménagères par le SMITDUVM permet leur valorisation énergétique.

De même, par le biais du nouveau marché passé avec le groupe PAPREC le 1^{er} avril 2013, la recette issue de la vente des matériaux triés s'élève à 165 045 € en 2013. La recette du verre, à quant à elle, a légèrement diminué, passant de 35 000 € à 34 000 € (cette recette est liée au tonnage).

De plus, dans le cadre du barème « D », la collectivité a perçu au titre de l'année 2013, 465 750 € de soutien au fonctionnement par Eco Emballages

1. L'INVESTISSEMENT

En 2013, 13 chantiers ont été réalisés :

- 8 à Nogent sur Marne,
- 5 au Perreux sur Marne.

En 2013, la CAVM a reçu l'accord de l'Agence de l'Eau sur la perception de 164 229,00 € de subventions pour des travaux.

1.1. TRAVAUX RÉALISÉS AU PERREUX-SUR-MARNE EN 2013

- Quai de l'Artois – Travaux de remplacement du réseau d'eaux usées
- Avenue Georges Clemenceau – Travaux de remplacement d'avaloirs
- Rue Denfert Rochereau – Travaux de création d'un branchement d'assainissement
- Rue des Fratellini – Travaux de création d'un avaloir
- Rue du Marché – Mise en conformité des ouvrages d'eaux pluviales et remplacement du réseau d'eaux usées



1.2. TRAVAUX RÉALISÉS À NOGENT-SUR-MARNE EN 2013

- Boulevard Gallieni – Travaux de création de 2 avaloirs
- Rue de Coulmiers – Travaux de création de 2 avaloirs
- Rue des Héros Nogentais – Remplacement de tampons
- Rue Lemancel – Travaux de création d'1 avaloir
- Rue Victor Basch – Remplacement de tampons
- Rue Guy Moquet – Remplacement de tampons
- Avenue Watteau – Dévoisement des réseaux d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales, création d'un poste de relevage
- Rue François Rolland – Travaux de remplacement des réseaux d'assainissement, eaux usées et eaux pluviales, création de branchements



◆ Budget assainissement

Secteur	Désignation	Montant € T.T.C
Le Perreux-sur-Marne	Quai de l'Artois	1 010 090
	Rue Denfert Rochereau	15 930
	Rue du Marché	150 000
Nogent-sur-Marne	Rue des Héros Nogentais	3 190
	Rue Victor Basch	2 740
	Rue Guy Moquet	1 820
	Avenue Watteau	206 330
	Rue François Rolland	257 040
TOTAL		1 647 140

◆ **Budget principal : travaux sur les réseaux d'eaux pluviales**

Secteur	Désignation	Montant € T.T.C
Le Perreux-sur-Marne	Avenue Georges Clemenceau	5 520
	Rue des Fratellini	29 620
Nogent-sur-Marne	Boulevard Galliéni	16 880
	Rue de Coulmiers	4 350
	Rue Lemancel	5 650
	Rue Watteau	194 670
	Rue François Rolland	109 980
TOTAL		366 660

1.3. ETUDES RÉALISÉES POUR LES PROGRAMMES DE TRAVAUX FUTURS

Les projets de travaux sont les suivants :

- Remplacement ou réparation de canalisation d'eaux usées en mauvais état
- Création, remplacement ou réparation de branchements d'assainissement
- Création de bassin de rétention des eaux pluviales
- Mise en place de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales
- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement

Au cours de l'exercice 2013, les études nécessaires à la programmation de futures opérations ont été réalisées. Ces études ont été les suivantes :

1.4. ETUDES PRÉALABLES AU PERREUX-SUR-MARNE

● **Dans le cadre du marché d'études - enquêtes parcellaires avec VEOLIA :**

Enquêtes rue Georges Guynemer,
Enquêtes rue des Pâquerettes,
Enquêtes rue de la Cascade,
Enquêtes rue Pierre Barbaret,
Enquêtes rue de l'Orangerie.

● **Dans le cadre du marché d'études - enquêtes parcellaires Bassin Versant Ledru Rollin avec le groupement VEOLIA-HYDRATEC :**

Enquêtes rue Gilbert Médéric,
Enquêtes rue de la Ferme,
Enquêtes allée du Square,
Enquêtes rue des Champs,
Enquêtes rue Thillard,
Enquêtes rue de Nancy,
Enquêtes rue Charles Ollier,
Enquêtes rue de Colmar,
Enquêtes rue de Metz,
Enquêtes rue de Belfort.

● **Dans le cadre de la Délégation de Service Public par VEOLIA :**

Inspection télévisée rue de la Marne,
Inspection télévisée rue Georges Guynemer,
Inspection télévisée rue des Pâquerettes,
Inspection télévisée villa de la Garenne,
Inspection télévisée rue de la Station,
Inspection télévisée avenue Lamartine,
Inspection télévisée allée des Castors,
Inspection télévisée allée des Ormes,
Inspection télévisée rue de l'Orangerie,
Inspection télévisée rue Pierre Barberet,
Inspection télévisée rue de la Cascade,
Inspection télévisée rue Ampère,
Inspection télévisée avenue du Maréchal Joffre, entre les voies Jean-Baptiste Lanoz et Montaigne.

● **Dans le cadre de diverses études et maîtrises d'œuvres :**

Maîtrise d'œuvre rue Coli (par EGIS),
Etudes géotechniques rue Coli (par SEMOFI),
Etude hydraulique du Bassin Versant des Joncs Marins (par SAFEGE),
Diagnostic assainissement quai de l'Artois, entre l'allée Guy Moquet et le Pont de Bry.

1.5. ETUDES PRÉALABLES À NOGENT-SUR-MARNE

● **Dans le cadre du marché d'études - enquêtes parcellaires avec VEOLIA :**

Rue des Héros Nogentais, entre les rues André Pontier et Jeu de l'Arc.

● **Dans le cadre de la Délégation de Service Public par VEOLIA :**

Inspection télévisée rue Agnès Sorel.

2. LE FONCTIONNEMENT

2.1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement permettent d'entretenir les réseaux d'assainissement par un curage préventif et curatif, ainsi que tous les ouvrages y attenants (avaloirs, poste de relèvement des eaux usées et pluviales...). Elles permettent également de procéder au remplacement de pièces de voirie vétustes tels que les avaloirs et les regards de visite et d'engager des inspections télévisées des réseaux.

Ces dépenses sont réalisées par VEOLIA dans le cadre de la Délégation de Service Public. Pour la partie assainissement, VEOLIA finance ces travaux par la part délégataire de la redevance assainissement.

Pour la partie eaux pluviales, la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne verse une rémunération annuelle de 125 000 €HT.



2.2 BILAN TECHNIQUE

● Intervention d'urgence

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Désobstruction sur réseau	2	6
Dégorgements de branchements	6	13
Dégorgements de grilles ou d'avaloirs	9	2
Total	17	21

Par rapport à l'année dernière, les chiffres restent stables sur la commune de Nogent sur Marne et une baisse est constatée sur le Perreux sur Marne (47 en 2012 contre 21 en 2013).

● Contrôles de conformité

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Nombre de propriétés vérifiées	73	114
Nombre d'installations vérifiées conformes	22	39
Nombre d'installations vérifiées non-conformes	1	74
Nombre d'installations mises en conformité en 2013 et après la vérification	7	18

Par rapport à 2012, le nombre de tests de raccordement aux réseaux d'assainissement est en baisse de 24 % (232 en 2012 – 187 en 2013).

Depuis janvier 2013, VEOLIA réalise les vérifications des installations d'assainissement privées prévues au contrat de DSP (visites lors des ventes, et visites dites « contractuelles » pour des vérifications ponctuelles à la demande de la Communauté d'Agglomération).

Etant donné que dans le nouveau règlement de service, institué en janvier 2013, il a été établi un article spécifique demandant à ce que les vérifications des installations d'assainissement soient systématiquement réalisées en cas de vente d'une habitation. Ces vérifications sont faites par VEOLIA dans le cadre de la DSP. L'établissement de certificats de non-conformité incite les propriétaires à réaliser les travaux avant la vente afin d'obtenir un certificat de conformité.

● Surveillance des réseaux par inspection télévisées

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Linéaire des réseaux inspectés en 2012	388 ml	4 000 ml
Linéaire des réseaux inspectés en 2013	64 ml	3 623 ml

Les études diagnostic telle que l'inspection télévisée des réseaux sont orientées vers l'identification de l'état physique et l'élimination des eaux parasites. Ces études servent également à vérifier le fonctionnement des réseaux.

Le linéaire inspecté varie d'une année à l'autre en fonction des impératifs.

La commune du Perreux sur Marne étant nouvellement intégré au contrat de DSP, les réseaux sont moins connus et ont nécessité plus d'inspection que sur Nogent sur Marne.

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Curage des réseaux en 2012	630 ml	6 000 ml
Curage des réseaux en 2013	2 545 ml	6 189 ml

Les réseaux d'assainissement et leurs ouvrages nécessitent un entretien régulier et préventif afin d'éviter les obstructions.

Le curage préventif a augmenté sur les réseaux de Nogent sur Marne et reste stable sur le Perreux sur Marne.

● Instruction des permis de construire

	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Nombre de permis de construire en 2012	65	82
Nombre de permis de construire en 2013	20	32

On observe une diminution importante du nombre de permis de construire instruits par rapport à 2012.

3. DSP ASSAINISSEMENT

En janvier 2013 le nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées sur les communes de Nogent sur Marne et du Perreux sur Marne a été mis en place avec Véolia Eau.

Dans le cadre de l'exécution du contrat de DSP assainissement, notre prestataire effectue au quotidien l'ensemble des tâches d'exploitation et veille 24h/24 au bon fonctionnement des installations : surveillance, inspection, entretien, réparation et maintenance des installations et du patrimoine, contrôle des branchements, gestion clientèle,...

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle délégation de service public en assainissement, sur l'intégralité du territoire des communes membres, les tarifs de la redevance assainissement pour chacune des deux communes s'établissent comme suit :

- 0,34 €/m³ pour Nogent-sur-Marne
- 0,24 €/m³ pour Perreux-sur-Marne



Le nombre d'inhumations sur le Perreux-sur-Marne et à Nogent-sur-Marne reste quasiment le même, avec respectivement :

Nb d'inhumations	2011	2012	2013
Nogent	128	137	132
Le Perreux	185	140	152

Dans la poursuite de la démarche d'amélioration des sites, des travaux ont été poursuivis tout le long de l'année 2013. Pour les deux cimetières : la mise en place de cases de columbariums supplémentaires, l'installations de barrières automatique aux entrées, nettoyage et remise en état des accès principaux, nettoyage des principaux monuments aux morts pour la France.

Dans le cadre du renouvellement des contrats conclus avec différents prestataires de service pour l'entretien général des sites et les reprises administratives, deux consultations ont été lancées. Depuis le mois de septembre 2013 nous avons passé :

- ◆ Un marché avec la société ISS pour l'entretien général. Montant : 190 000 € TTC / an.
- ◆ Un marché avec la société REBITEC pour les reprises administratives. Montant : 180 000 € TTC / an.

Une étude de réaménagement paysager du cimetière du Perreux a débuté fin 2013. Plusieurs hypothèses seront présentées aux élus en 2014 dans le cadre d'une commission spécifique pour le suivi du dossier.

Une accélération des exhumations a été entreprise depuis la fin 2013.



1. DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale anime, organise et coordonne l'action des services. Elle pilote et participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par la collectivité. Elle se compose d'un Directeur Général des Services et d'un Directeur Général Adjoint.

2. SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Effectif 2013 de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE :

- 28 PERSONNES (27.49 ETP)

Répartition par catégorie

	Filière administrative	Filière technique	Contrats aidés	TOTAL	%
Catégorie A	4	5	0	9	32,14
Catégorie B	1	1	0	2	7,14
Catégorie C	5	9	0	14	50,00
Sans catégorie	0	0	3	3	10,71
TOTAL	10	15	3	28	100,00

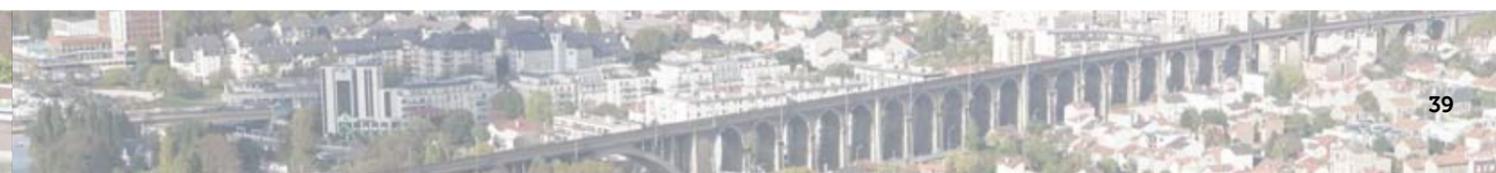
(Voir organigramme en annexe)

◆ Les recrutements en 2013

- 1 attaché, titulaire, responsable du service Finances - Marchés Publics (détachement),
- 1 ingénieur, titulaire, au service des marchés publics (mutation),
- 1 adjoint technique 1^{er} classe, titulaire, adjoint au responsable environnement (mutation),
- 1 rédacteur, non titulaire, au service Habitat,
- 1 emploi d'avenir, en renfort au service environnement,
- 1 emploi d'avenir, en renfort au cimetière.

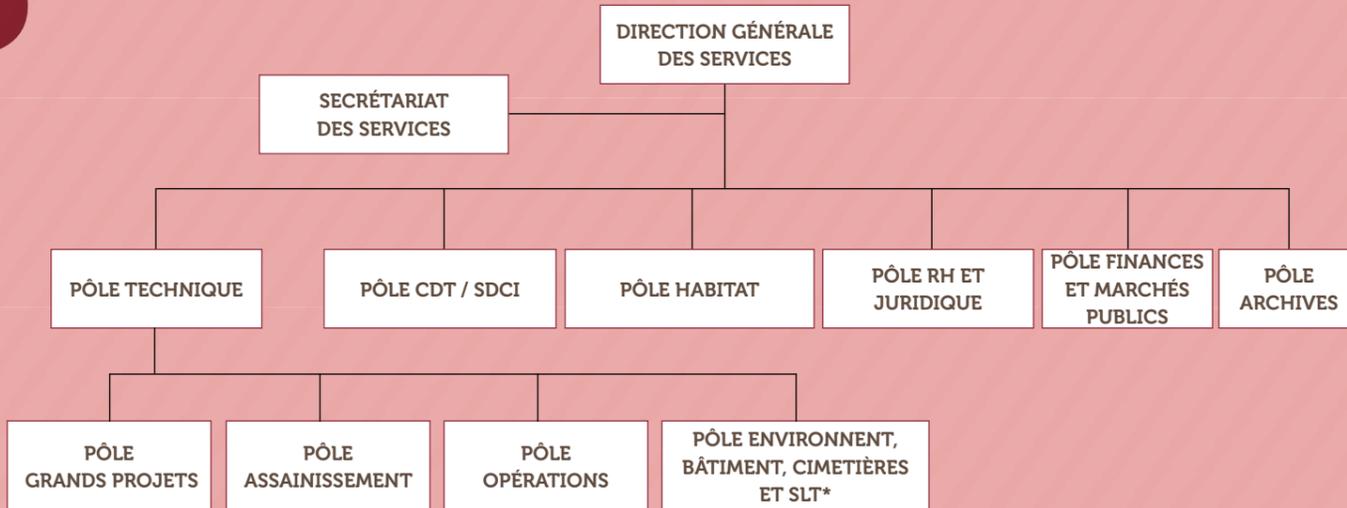
◆ Les départs en 2013

- 1 ingénieur principal, titulaire, chargée de missions (mutation),
- 1 attaché principal, titulaire, responsable du service Juridique, RH, Finances (mutation),
- 1 rédacteur, titulaire, chargée de missions Ressources Humaines (mutation),
- 2 adjoints administratifs, non titulaires, en renfort aux cimetières, (fin de contrat).



Organigramme

de la Communauté de la Vallée de la Marne



*Signalisation lumineuse tricolore



3. SERVICE JURIDIQUE

Principales missions :

- Gestion des contrats d'assurance (DAB, Flotte Automobile, responsabilité civile, personnel)
- conseil aux services
- accompagnement des différents projets

Quelques chiffres :

- 6 conseils communautaires en 2013 (idem 2012)
- 109 délibérations prises en 2013 (111 en 2012)
- 75 décisions prises en 2013 (88 en 2012)

J • Le compte administratif

1. LE BUDGET PRINCIPAL

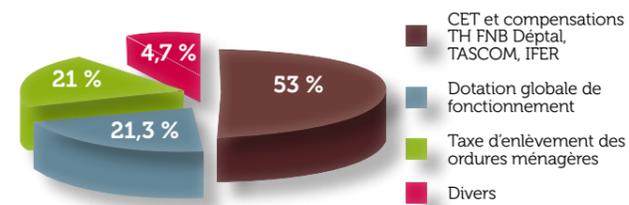
1.1. LE FONCTIONNEMENT

Montant du budget de fonctionnement en 2013 :

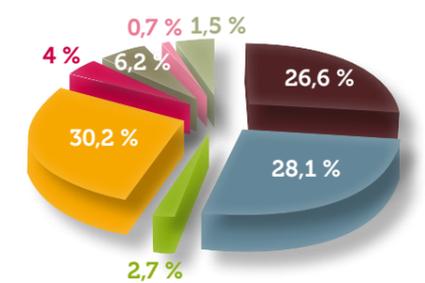
- Dépenses de fonctionnement réalisées : 28 967 904,72 euros
- Recettes de fonctionnement réalisées : 31 614 611,48 euros
- Résultat reporté 2012 : 140 104,06 euros
- Excédent de fonctionnement de l'exercice : 2 786 810,82 euros
- Résultat de l'exercice (recettes – dépenses hors résultat reporté) : 2 646 706,76 euros

1.1.1. Les recettes et dépenses :

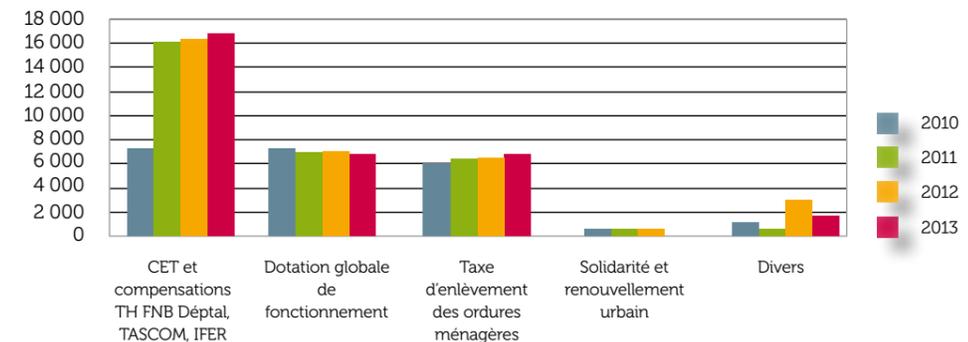
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2013



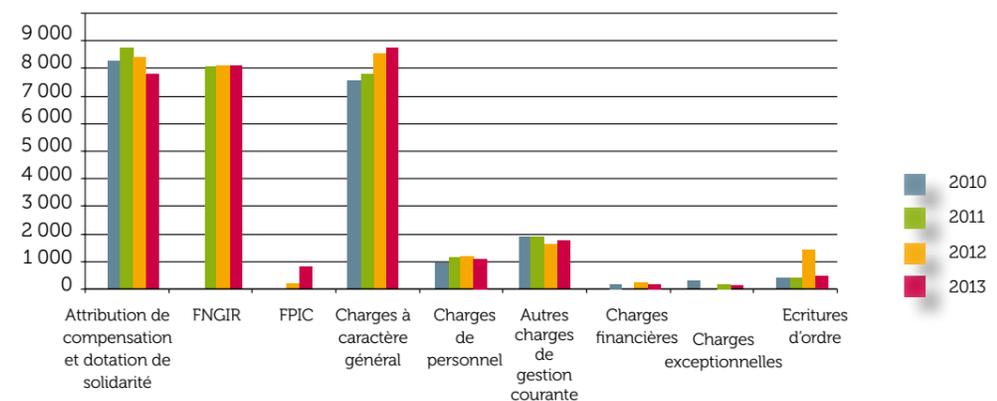
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013



RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPARÉES EN MILLIERS D'EUROS



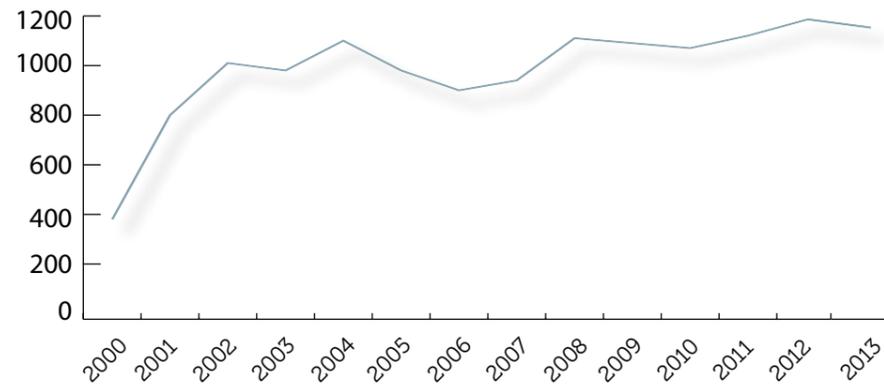
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARÉES EN MILLIERS D'EUROS





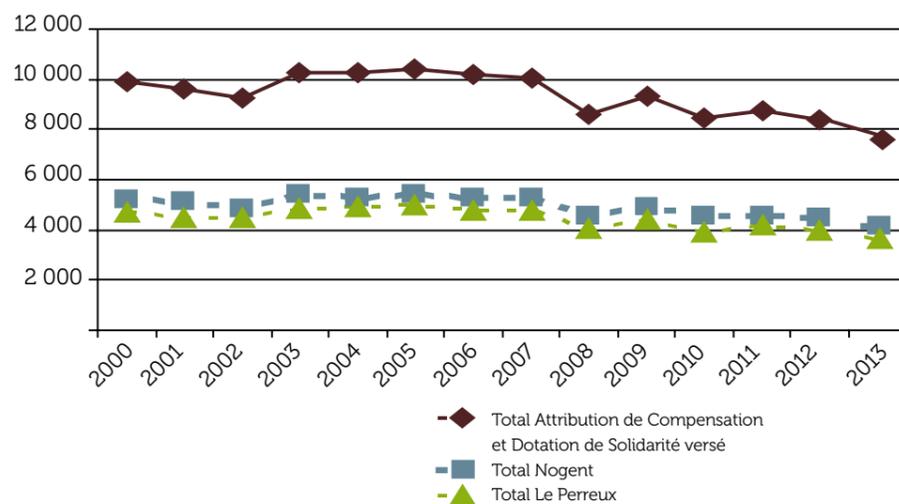
1.1.2. Charges de personnel

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL EN MILLIERS D'EUROS



1.1.3. Dotations aux communes

ÉVOLUTION DES DOTATIONS DES COMMUNES EN MILLIERS D'EUROS



• Travaux

Circulations douces Nogent	1 163 827
Travaux d'entretien des voiries	920 107
Eaux pluviales	773 527
Aménagements quai de l'Artois au Perreux	508 985
Signalisation lumineuse tricolore	104 221
Aménagement pôle RER E	46 254
Divers travaux (marchés, cimetières, abris conteneurs...)	206 877

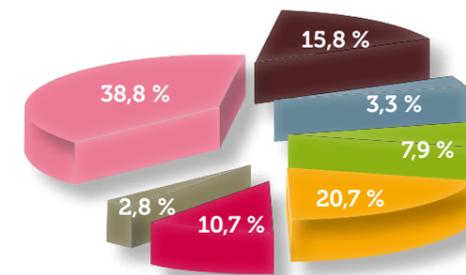
• Fournitures, mobiliers

Acquisition bacs OM, composteurs	83 843
Acquisition véhicules (2 voitures, 1 camion)	78 189
Matériel de bureau et informatique	32 652
Plantations cimetières	13 472
Mobilier	3 050
Diverses acquisitions (licences informatiques, panneaux...)	13 652

Montant du budget d'investissement en 2013 :

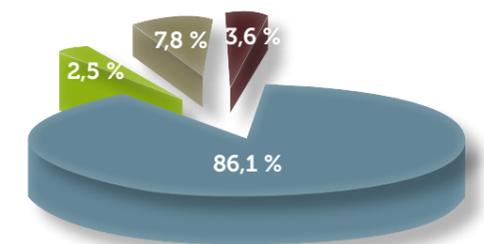
- Dépenses d'investissement réalisées : 5 238 010,18 euros
- Recettes d'investissement réalisées : 10 559 116,42 euros
- Résultat reporté 2012 : - 5 386 946,67 euros
- Résultat Net de l'exercice (prenant en compte résultats reportés 2012 et restes à réaliser 2013) : - 1 077 171,75 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2013



- Autofinancement
- Recettes d'ordre
- Dotation état
- Emprunt
- Subvention
- Divers (récupération avances)
- Affectation excédent de l'année n-1

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2013



- Service généraux
- Aménagement et services urbains
- Développement économique
- Remboursement emprunt

1.2. L'INVESTISSEMENT

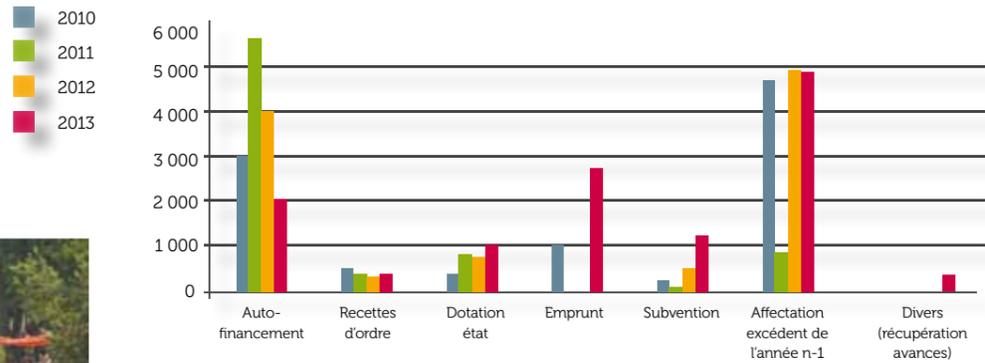
Au cours de l'année 2013, les principaux investissements concernent (en euros) :

• Etudes

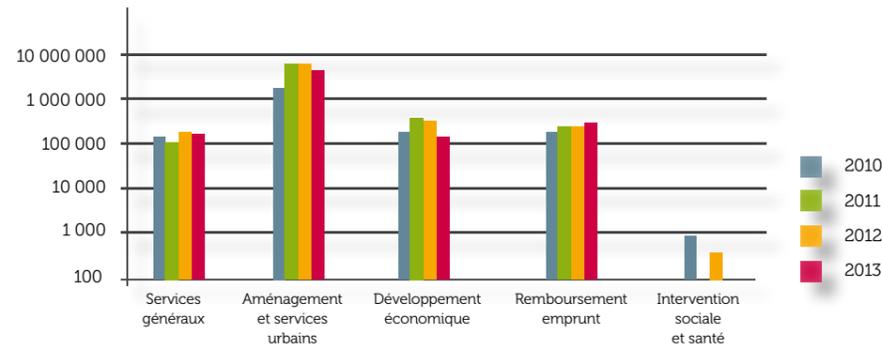
Maîtrise d'œuvre aménagements Bords de Marne Nogent-Le Perreux	157 505
Circulations douces Nogent	90 248
Eaux Pluviales	55 719
Assistance à maîtrise d'ouvrage SIG	15 034
Mission Géotechnique Le Perreux	11 230
Etudes aménagement paysager cimetières	4 374
Autres études (audit aires de jeux, coordination sécurité - SPS...)	32 778



RECETTES D'INVESTISSEMENT COMPARÉES EN MILLIERS D'EUROS



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT COMPARÉES



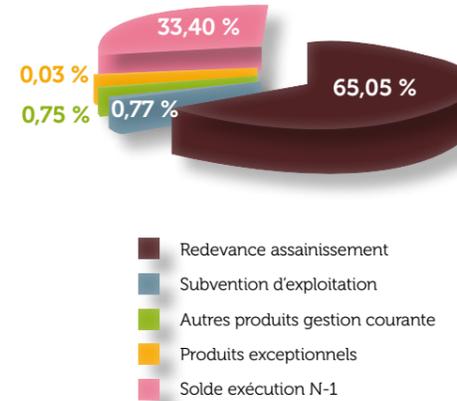
2. LE BUDGET ASSAINISSEMENT

2.1. LE FONCTIONNEMENT

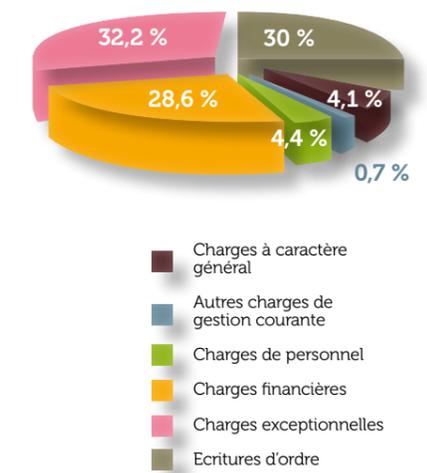
Montant du budget de fonctionnement en 2013 :

- Dépenses de fonctionnement réalisées : 676 186,32 euros
- Recettes de fonctionnement réalisées : 897 367,71 euros
- Résultat reporté 2012 : 450 000,00 euros
- Excédent de fonctionnement de l'exercice : 671 181,39 euros
- Résultat de l'exercice (recettes – dépenses hors résultat reporté) : 221 181,39 euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2013



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013

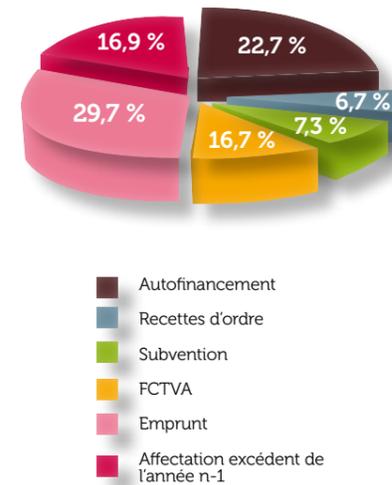


2.2. L'INVESTISSEMENT

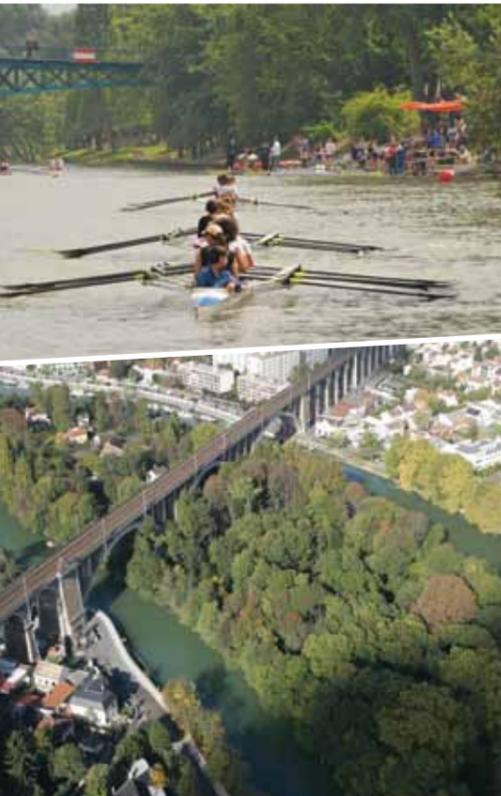
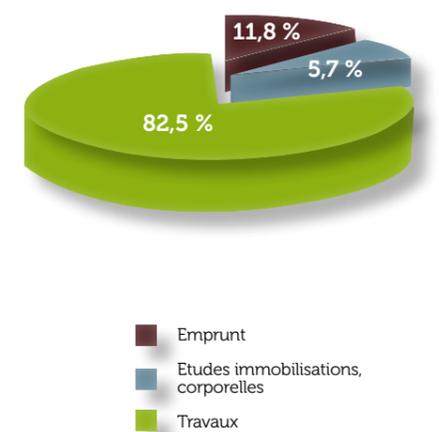
Montant du budget d'investissement en 2013 :

- Dépenses d'investissement réalisées : 2 400 354,75 euros
- Recettes d'investissement réalisées : 2 344 304,57 euros
- Résultat reporté 2012 : - 24 215,96 euros
- Résultat Net de l'exercice (prenant en compte résultats reportés 2012 et restes à réaliser 2013) : - 136 440,85 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2013



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2013



3. CRÉDITS ENGAGÉS

Lors de l'exercice budgétaire 2013, la CAVM a versé des crédits auprès des communes membres de l'EPCI (Nogent et Le Perreux).

Les tableaux ci-après indiquent les montants des sommes versées pour le budget principal et pour le budget d'assainissement.

3.1. LE BUDGET PRINCIPAL

CREDITS ENGAGES EN € PAR L'ETABLISSEMENT DANS CHAQUE COMMUNE (Art 34 Loi RCT)

Année 2013	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Dépenses de fonctionnement	1 157 108,41	1 000 086,71
<i>non inclus :</i>		
Attribution de compensation	3 796 838,98	3 201 261,03
Dotations de solidarité	350 414,77	357 155,25
Total	5 304 362,16	4 558 502,99
Dépenses d'investissement		
Etudes	106 894,97	65 651,16
Travaux	1 909 924,50	1 134 264,70
Acquisitions	4 337,89	12 183,83
Surcharges foncières PLH	310 000,00	140 000,00
Total	2 331 157,36	1 352 099,69

3.2. LE BUDGET ASSAINISSEMENT

CREDITS ENGAGES EN € PAR L'ETABLISSEMENT DANS CHAQUE COMMUNE (Art 34 Loi RCT)

Année 2013	Nogent-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne
Dépenses de fonctionnement	7 752,59	8 931,61
Total	7 752,59	8 931,61
Dépenses d'investissement		
Etudes	6 309,81	129 121,60
Travaux	482 967,78	1 488 447,51
TOTAL	489 277,59	1 617 569,11

1. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT)

1.1. LE CONTEXTE

Le territoire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA VALLÉE DE LA MARNE est concernée par un Contrat de Développement Territorial (CDT) « Paris Est entre Marne et Bois » dans le cadre du Grand Paris Express. Ce CDT regroupe 6 villes sur 2 départements : Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois et Rosny-sous-Bois (209 000 habitants, 69 000 emplois).

Les Contrats de Développement Territorial (CDT) sont définis dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Ils doivent mettre en œuvre le développement économique, urbain et social de territoires définis comme stratégiques, et en particulier ceux desservis par le réseau de transport public du Grand Paris. C'est une démarche contractuelle sur le long terme (15 ans) entre l'État et les collectivités locales.

Le CDT définit les modalités de la mise en œuvre des objectifs et priorités définis dans le cadre de réunions techniques thématiques et approuvés par les élus en comité de pilotage. Dans ce cadre, il précise les actions, les opérations d'aménagement, les projets d'infrastructures avec un échéancier prévisionnel et un financement associé.

GRAND PARIS CARTE DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL



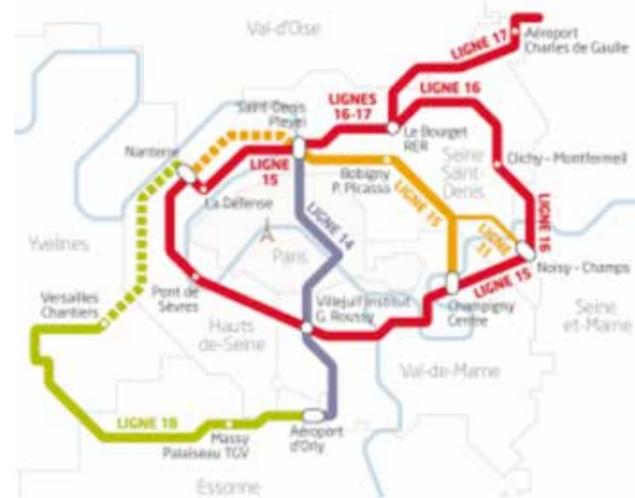
Le réseau du Grand Paris s'articule autour de 21 contrats de développement territorial (CDT) actuellement engagés et réalisés conjointement par l'État, les communes et les intercommunalités accueillant ou non une gare du Grand Paris.

Le CDT « Paris Est entre Marne et Bois » fait parti du Schéma de Développement Territorial (SDT) de l'Est parisien - Cluster de la ville durable (ou cluster Descartes élargi de l'Est parisien).

Le SDT sert de lien pour une mise en cohérence des projets de territoire issus des CDT. Le SDT de la ville durable regroupe quatre Contrats de Développement Territorial :

- 1- Noisy-Champs (Cœur du cluster)
- 2- Chelles-Vaires
- 3- Boucles de la Marne (Bry-Villiers-Champigny-Chennevières)
- 4- Paris Est entre Marne et Bois.

CARTE DU GRAND PARIS EXPRESS



1.2. ACTIONS CONDUITES EN 2013

En 2013 nous avons réalisé l'étude urbaine du CDT « Paris Est entre Marne et Bois » (PEE-MEB). Elle a été réalisée par le Cabinet d'architecte urbaniste SEURA pour un montant total de 101 630,10 € TTC, co-financée par l'Etat et les collectivités locales sur un ratio # 70/30 (financement CAVM = 9 486 €).

L'étude urbaine est une étude obligatoire qui sert de socle au futur Contrat de Développement Territorial. Elle a pour objet l'élaboration d'un projet de territoire grâce à :

- L'élaboration d'une stratégie d'aménagement
- L'élaboration d'un plan de développement à l'échelle des six communes
- La mise en cohérence et le partage des enjeux et projets locaux

L'ACTEP a été chargée par les Maires des villes de coordonner opérationnellement, administrativement et juridiquement les études à réaliser dans le cadre du CDT « Paris Est entre Marne et Bois ». Nous nous sommes réunis lors de différents comités techniques organisés alternativement dans chaque ville composant le CDT pour aborder les thèmes suivants :

- Environnement paysage cadre de vie
- Logements et ville durable
- Ville habitée, ville équipée
- Ville inventive, ville active
- Ville connectée ville passante
- Ville résiliente, ville attrayante
- Cluster de la ville durable quelles solidarités ?
- Développer l'activité économique
- Vers une mobilité durable à toutes les échelles du territoire

Hypothèse de territorialisation de l'Offre de Logement (TOL) :

Descartes Ouest = CDT Paris Est entre Marne et Bois.

L'article 1 de la loi relative au Grand Paris a défini un objectif ambitieux de production de 70 000 logements par an. Sur ces 70 000 logements annuels, 35 000 logements permettront le maintien en place de la population actuelle (renouvellement du parc), 25 000 logements accueilleront des populations nouvelles et offriront différents modes de résidence et enfin 10 000 logements répondront aux besoins supplémentaires engendrés par le projet du Grand Paris. Pour répartir l'effort de construction de ces logements de manière équitable, une méthode qui repose sur une connaissance fine du potentiel de développement des territoires tenant compte à la fois des critères d'attractivité et des facteurs limitant, a été arrêtée. Cette inscription de logements sur le territoire réalisée à l'échelle de bassins, respecte les limites administratives des intercommunalités et agrège plusieurs collectivités afin de donner plus de souplesse au niveau local.

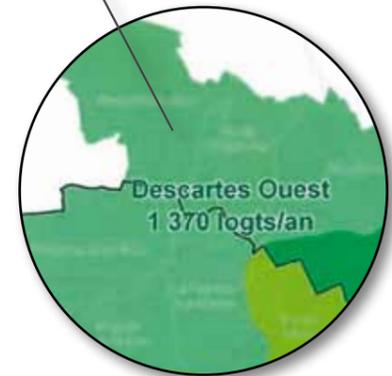
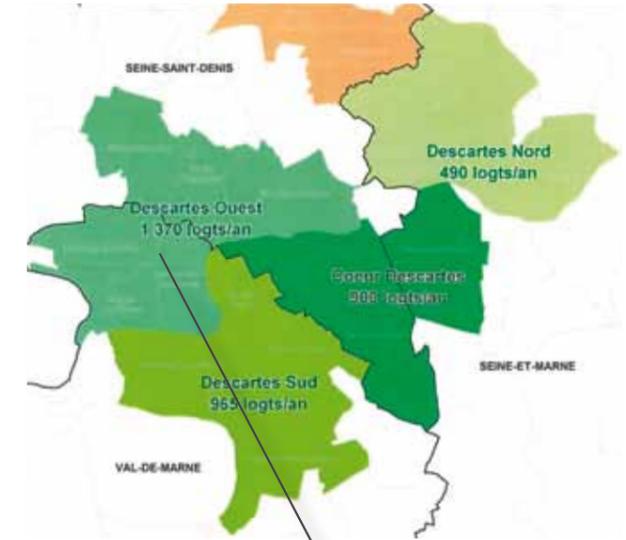
1.3. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE URBAINE :

Le comité de pilotage a validé les orientations du document final de présentation de l'étude urbaine et décidé unanimement d'engager les étapes suivantes pour la rédaction du CDT (AMO et l'étude environnementale).

Le calendrier prévisionnel est approuvé pour une signature du CDT avant le **31/12/2014** à savoir :

- Validation du projet de CDT en juin 2014
- Lancement de l'enquête publique et saisine des personnes publiques associées à la suite.

Le comité de pilotage confirme la nécessité de lancer dès que possible l'étude économique pour compléter et préciser les éléments avancés sur ce sujet dans l'étude urbaine.



Descartes Ouest = CDT Paris Est entre Marne et Bois



2. LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

2.1. OBJET DU SIG

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un système d'information permettant de visualiser des données du territoire de manière spatiale c'est-à-dire sur une carte géographique. Cela permet notamment des analyses et des simulations sur de multiples thèmes.

C'est pourquoi cet outil est une très bonne aide décisionnelle pour de nombreux services publics.

La CAVM a décidé de mettre en place un SIG pour ses services et également pour les services des deux collectivités constituant l'intercommunalité.

Pour l'aider dans cette mission, la Communauté d'Agglomération a choisi un assistant à maîtrise d'ouvrage, Axe Conseils de SEGIC Ingénierie.



2.2. ÉTUDE PRÉALABLE : L'ÉTUDE DES BESOINS

En 2013, Axe Conseils a réalisé une étude des besoins. Pour cela, leurs agents ont rencontré les divers services (CAVM et villes) lors d'entretiens individuels ou groupés selon les disponibilités de chacun.

De cette étude, il est ressorti que beaucoup de services réalisent et/ou utilisent des cartes soit par Autocad (service Etudes de Nogent-sur-Marne, service assainissement de la CAVM, service bâtiment du Perreux-sur-Marne,...) soit des cartes réalisées à la main en fonction des besoins et sur divers fonds de cartes.

Un SIG devrait être utile à tous ces agents afin de leur permettre d'optimiser leur travail de gestion de données et le partager.

Cette étude a également fait ressortir divers scénarii pour le choix de la solution à mettre en place.

2.3. CONSULTATION

Avec l'aide d'Axe Conseils, la CAVM a établi un dossier de consultation des entreprises pour la fourniture et mise en œuvre d'un SIG.

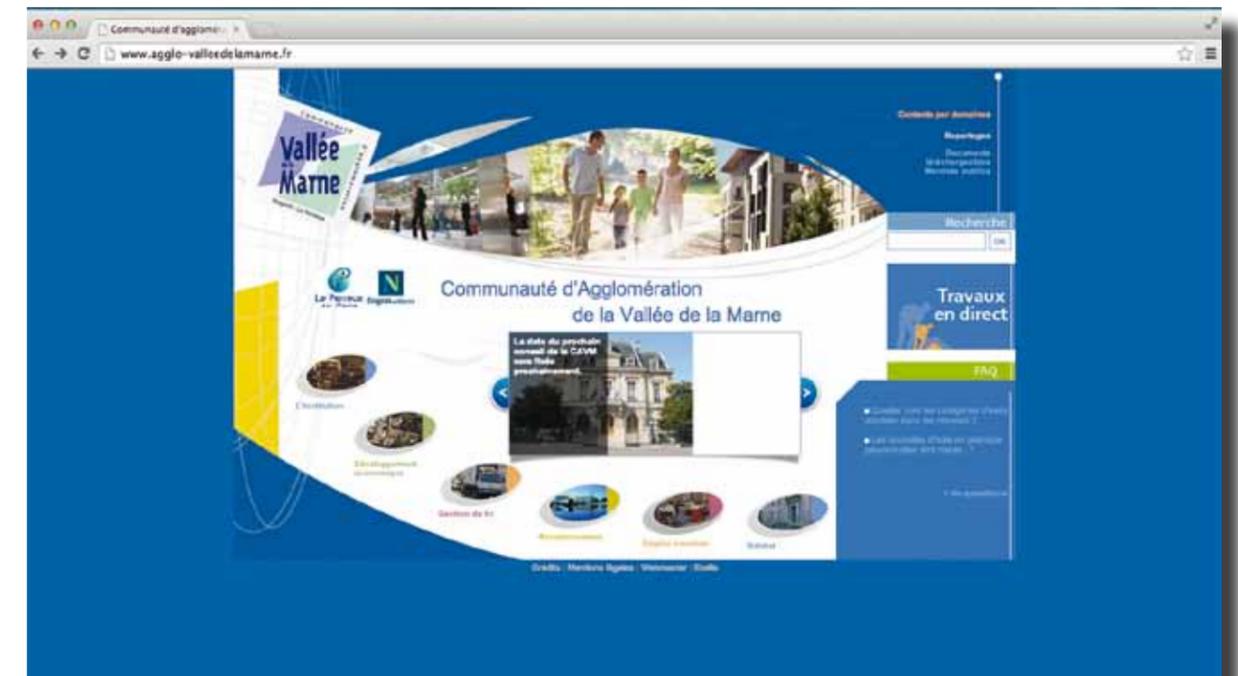
La consultation est en cours actuellement.

Il est prévu de mettre en place le SIG vers le 3^e trimestre 2014.

Un plan de communication a été mis en place avec la parution d'une page de présentation des actions de la CAVM dans les journaux municipaux de Nogent et du Perreux. Un travail en collaboration étroite avec les services communication des villes permet de tenir cet objectif de parution.

Une communication spécifique auprès des habitants est également mise en place pour les informer sur les projets et travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CAVM.

Le site Internet de la collectivité est également utilisé pour la communication auprès du public.





VILLE DE CLAM



Imprimé avec des encres végétales sur du papier PEFC



92 avenue du Général de Gaulle - 94170 Le Perreux-sur-Marne

Tél : 01 48 71 59 00 • Fax : 01 48 71 59 19

www.agglo-valleedelamarne.fr • communaute.agglo-agglo-valleedelamarne.fr

